



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.421/Inf.23



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

PNUE

11 septembre 2015
Français
Original: Anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 13-16 octobre 2015

Point de l'ordre du jour 5.11 : Projet de décision sur l'évaluation à moyen terme du Plan d'action pour la GIZC

Evaluation des projets PAC

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Ce document a été préparé par le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE. Les auteurs du document sont Christophe Le Visage et Martin Le Tissier. Cette évaluation a été jugée nécessaire non seulement par le PNUE/PAM et le CAR/PAP, mais aussi par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, qui ont à plusieurs reprises recommandé qu'une évaluation des projets de Programme d'aménagement côtier (PAC) soit menée (cf. rapports de la réunion des Points focaux nationaux du PAM).

Table des matières

1	Résumé	1
1.1	Contexte	1
1.2	Méthodologie.....	1
1.3	Principaux résultats de l'évaluation	1
1.4	Conclusions et recommandations	2
2	Objectif du rapport	3
3	Références	5
3.1	Documentation des projets	5
3.2	Évaluations précédentes de projets PAC.....	5
3.3	Autres références pertinentes.....	5
4	Contexte de l'évaluation et résultats attendus.....	6
4.1	Programme PAC	6
4.2	Etat du programme PAC.....	7
4.3	Projets à évaluer.....	9
4.4	Contexte externe.....	10
5	Description de l'évaluation.....	13
5.1	Objectif de l'évaluation	13
5.2	Méthodologie.....	14
5.3	Principaux sujets d'évaluation	19
5.4	Travaux réalisés.....	21
6	Résumé des conclusions	23
6.1	Niveau du projet.....	23
6.2	Niveau national.....	23
6.3	Niveaux régional et international.....	24
6.4	Analyse	24
7	Conclusions et recommandations.....	26
7.1	Conclusions.....	26
7.2	Recommandations.....	29
	Annexe : Evaluation des projets	35

Liste des tableaux

Tableau 1. Etat actuel des Signatures et Ratifications du protocole GIZC de 2008 de la Convention de Barcelone	7
Tableau 2. Projets PAC objet de l'évaluation.....	9
Tableau 3. Correspondance entre objectifs et niveaux	15
Tableau 4. Grille d'évaluation au niveau du projet	18
Tableau 5. Grille d'évaluation au niveau national	19
Tableau 6. Grille d'évaluation au niveau régional et international	19
Tableau 7. Processus de réplication	20
Tableau 8. Visites dans les pays des projets concernés.....	22

Liste des encadrés

Encadré 1. Principes de Gestion Intégrée des Zones Côtières (PAP/RAC 2001).....	7
---	---

Liste de figures

Figure 1. Séquence des évaluations du programme PAC par rapport à l'entrée en vigueur du protocole GIZC.....	8
Figure 2. Situation des projets PAC évalués.....	9
Figure 3. Le programme PAC et les projets individuels: situation initiale (zone en pointillés) et situation actuelle	13
Figure 4. Grille d'évaluation.....	17
Figure 5. Projets en rapport avec la GIZC en Algérie	33

Liste des abréviations

AEE	Agence Européenne de l'environnement
AMP	Aires Marines Protégées
ASP/DB	Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
ASPIM	Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne
CAR	Centre d'activités régionales
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/INFO	Centre d'activités régionales d'Information et de Communication (ex CAR/TE)
CAR/PAP	Centre d'activités régionales Programme d'Actions Prioritaires
CAR/PB	Centre d'activités régionales Plan Bleu
CAR/TE	Centre d'activités régionales Télédétection Environnemental
CE	Commission Européenne
CGPM	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
CoP	Conférence des Parties
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCSM	Directive Cadre sur la Stratégie Maritime
EcAp	Approche écosystémique
EIE	Evaluation d'Impact Environnemental
ESE	Evaluation Stratégique Environnementale
EU	Union Européenne
FEAMP	Fond Européen pour les affaires Maritimes et la Pêche
FEDR	Fond Européen de Développement Régional
FP7	7 ^{ème} Programme cadre de travail
GIAC	Gestion Intégrée des Aires Côtières
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
MD	Morsko Dobro (Entreprise publique de gestion des zones côtières au Monténégro)
MEDPOL-PAM	Programme MED POL (la composante d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine du PAM)
MEPA	Malta Environment and Planning Authority (Autorité maltaise pour l'aménagement et l'environnement)
NUTS	Nomenclature of territorial units for statistics (Nomenclature des unités territoriales pour statistiques)
NW	North-West (Nord-Ouest)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMS/EURO	Bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PC	Parties Contractantes (à la Convention de Barcelone)
PEM	Planification de l'Espace Maritime
PFN	Points Focaux Nationaux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REMPEC	Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle

SIG	Système d'information géographique
SMDD	Stratégie Méditerranéenne du Développement Durable
SN	Stratégie Nationale
ToR	Terms of Reference (Termes de Référence)
UN	<i>United Nations</i> (Nations Unies)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

1 Résumé

1.1 Contexte

Le Centre d'Activités Régional du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) est le centre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) en charge de la coordination du Programme d'Aménagement Côtier (PAC). Les parties contractantes de la Convention de Barcelone, ainsi que l'UNEP/PAM et le CAR/PAP, ont demandé que soit réalisée une évaluation des projets PAC. L'objectif de cette évaluation est d'identifier les bénéfices et la valeur ajoutée d'une approche GIZC ainsi que ses limites, mais aussi de formuler des recommandations de nature politique pour reproduire à plus grande échelle les expériences réussies. Les principaux produits de cette évaluation sont :

- une série de recommandations en vue d'améliorer la mise en œuvre du processus GIZC, afin de parvenir à un impact plus grand à long terme sur les activités, les solutions, le financement ;
- des éléments de stratégie pour le développement de la GIZC dans la région de Méditerranée.

1.2 Méthodologie

Cette évaluation se concentre sur l'analyse des résultats et de l'impact qui prend en compte la manière dont la réalisation des projets individuels a conduit à des changements aux niveaux local, national et régional. Elle cherche aussi à établir les preuves que la mise en place du PAC et de ses projets peut amener à des – ou offrir la possibilité de – changements plus profonds sur le long terme. Une grille d'évaluation basée sur les objectifs et prenant en compte quatre niveaux d'organisation (projet, national, régional, UE/international) a été utilisée pour cette évaluation. Cette approche traduit le fait que les projets PAC ne seront pas évalués individuellement : il ne s'agit pas d'une évaluation interne de chaque projet, mais plutôt d'une étude de la manière dont le processus PAC et

ses résultats peuvent soutenir la mise en place d'instruments tels que le protocole GIZC.

1.3 Principaux résultats de l'évaluation

L'analyse croisée des résultats des huit projets PAC évalués montre que :

- La majorité des projets PAC ont atteint entièrement (ou presque) leurs objectifs locaux.
- L'association des parties prenantes a été généralement très bonne, même lorsqu'ils n'avaient pas été complètement impliqués dans la conception du projet.
- Au cours de leur développement, les projets ont tous permis la création d'une communauté côtière, et ont également contribué à la création d'une vision plus ou moins inclusive de l'avenir de la zone.
- Tous les projets ont contribué à démontrer l'utilité d'une approche GIZC, et ont permis le développement de capacités de mise en œuvre de la GIZC au niveau local.
- Au regard de leur coût très limité et de leur durée (souvent 1,5 à 2 ans seulement de temps de travail effectif), les projets ont été remarquablement efficaces.
- Le suivi de la majorité des projets a été généralement faible, à l'exception des projets pour lesquels une institution s'était engagée dans la mise en œuvre du projet sur le long terme en vue de soutenir la mise en œuvre de stratégies ou de politiques côtières de haut niveau.
- En dépit du fait que chaque projet a rempli les objectifs fixés, tous présentent des limitations générales similaires, notamment en termes de durabilité et de contribution à la dissémination de la GIZC dans leurs pays respectifs, ainsi qu'aux niveaux régional et international. Bien que la mémoire des projets purement locaux soit gardée, il semble que les capacités

développées sont perdues par les institutions au bout de quelques années.

- Sur le long terme, seul les projets explicitement liés à des initiatives institutionnelles (telles que des évolutions de la législation ou des stratégies de gestion) ont eu des résultats permanents.
- Tous les projets PAC sont sensés s'intégrer dans une approche nationale vers la GIZC ; cela n'a pas toujours été le cas. Les projets locaux indépendants qui n'étaient pas intégrés aux plans nationaux de gestion côtière finissent par disparaître du fait d'un manque de soutiens de la part des institutions (gouvernance, financement).
- Lorsque les projets n'ont pas abouti à l'intégration complète de la GIZC dans les politiques ou stratégies, la dissémination dans les secteurs et les organisations est restée limitée, conduisant ainsi à un impact réduit.

1.4 Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, bien qu'il ne puisse résoudre complètement le problème structurel que pose le changement de politiques à travers des projets, le PAC s'est avéré un instrument efficace pour la promotion de la GIZC. Il a en général créé une mémoire institutionnelle durable qui a marqué les pratiques organisationnelles bien au-delà de la durée de vie de chaque projet. Bien qu'il y ait eu de nombreux changements institutionnels et techniques depuis le lancement du programme PAC il y a 25 ans, l'évaluation a démontré qu'il existe toujours un besoin, et une demande, aux niveaux national et régional, pour un programme en faveur du soutien du développement de la gestion côtière et des approches intégrées à travers la Méditerranée. Sur la base de l'évaluation des projets présentés ici, et s'appuyant sur les évaluations précédentes, on peut formuler les recommandations suivantes ce prochain « cycle » de projets PAC :

- Le programme et les projets devraient être spécifiquement définis en fonction des agendas régionaux et nationaux dans le but explicite de

soutenir des changements institutionnels à haut niveau et de développer des approches durables dans les domaines de la gouvernance, de la gestion, de la stratégie, du suivi et du financement.

- En plus des projets dont les objectifs sont principalement environnementaux, de nouveaux types de projets PAC pourraient être développés sur des zones géographiques plus large ou plus ciblés sur des secteurs particuliers dans le but de promouvoir la mise en œuvre de la GIZC dans les zones où les priorités sont économiques et sociales (par exemple les villes côtières, le tourisme).
- La coopération directe entre les projets PAC devrait être encouragée, par exemple à l'échelle sous-régionale (où les pays sont confrontés à des situations similaires) en vue de promouvoir l'harmonisation transnationale de la gestion côtière et des approches communes pour la mise en œuvre d'obligations légales (telles que le protocole GIZC et les directives européennes).
- Le périmètre du PAC devrait être étendu pour englober au minimum la mer territoriale ; il devrait comporter un volet maritime incluant la planification de l'espace maritime, de manière à converger avec les mécanismes de l'ONU et de l'UE qui promeuvent la « croissance bleue » et le développement de l'économie et de la planification maritimes.
- Le programme PAC devrait être promu auprès des bailleurs de fonds internationaux comme le programme de référence pour tous les projets côtiers en Méditerranée afin de favoriser une utilisation plus efficace des financements et d'améliorer les résultats de ces projets.
- L'expérience des projets PAC devraient être conservée dans une archive commune qui pourrait être un Centre Méditerranéen d'Informations Côtières opéré par le CAR/PAP, et qui pourrait également soutenir le réseau des projets GIZC et promouvoir la coopération et les échanges entre les gestionnaires et les décideurs.

2 Objectif du rapport

Le PAC a été approuvé lors de la Sixième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (COP6) qui s'est tenue à Athènes en 1989. Le PAC a été précédé par des projets pilotes nationaux développés par le PAP/CAR en 1988 et 1989. Le PAC est orienté vers la réalisation des projets pratiques de gestion dans des zones littorales sélectionnées de Méditerranée, s'appuyant principalement sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

La présente mission s'inscrit dans le contexte d'une demande soutenue pour des projets PAC au niveau national, et du constat que cadre général pour la GIZC a changé au cours des dix dernières années. Depuis les évaluations effectuées en 1996 et en 2001, huit projets PAC ont été achevés. Les projets d'Algérie, Chypre, Liban, Malte, Maroc et Slovénie l'ont été (ou leurs activités ont été en grande partie complétées) avant l'adoption du protocole GIZC. Ceux de Chypre et du Maroc ont été marqués par la révision de la stratégie opérationnelle pour les projets PAC liée au développement du protocole GIZC et la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) (UNEP/PAM 2005, PAP/ICAM 2005). Les projets PAC du Monténégro et d'Espagne ont coïncidé avec l'adoption du protocole et on peut considérer qu'ils mettent en œuvre le protocole GIZC au niveau local et national.

L'objectif de la présente évaluation est d'apprécier jusqu'à quel point les résultats et l'impact des projets PAC ont contribué aux niveaux local, national et régional à (i) la protection/l'amélioration des conditions environnementales et (ii) la durabilité des choix de développement : ces deux aspects sont les bases du protocole GIZC. Elle vise à évaluer la manière dont les projets ont contribué (individuellement et collectivement) aux objectifs stratégiques assignés au programme PAC (définis en 1989, révisés en 2001). L'étude constitue une évaluation *ex post* pour les projets PAC, qui vise à fournir une évaluation *ex ante* des orientations futures du PAC, destinée au PAP/CAR et à ses

partenaires en vue de répondre aux besoins stratégiques des décideurs aux niveaux national et régional quant à la gestion côtière (mais aussi maritime et marine) dans la région méditerranéenne.

Dans le cadre du PAC, les projets ont abordé une large gamme de problèmes à des niveaux qui s'étendent entre le local et le national. Néanmoins, il était important que cette évaluation analyse pour tous les projets la manière dont leur mise en œuvre a contribué à l'atteinte des objectifs généraux du PAC, de manière à pouvoir produire des recommandations quant à la structure future et au *modus operandi* du PAC. L'évaluation n'a donc pas été conçue pour évaluer chaque projet individuellement, mais en vue d'évaluer collectivement un ensemble de projets conduits dans le cadre d'un programme régional, d'identifier ce qui est spécifique à chaque projet en particulier et ce qui est commun à tous les projets ou au programme en termes de :

- **Conception** – Comment les projets individuels peuvent-ils être conçus de manière plus coordonnée, pour que leurs résultats puissent bénéficier aux autres pays en vue de mieux répondre aux besoins et aux problèmes régionaux ?
- **Contenu** – Le cadre des projets devrait-il être élargi au-delà de l'objectif de durabilité environnementale afin d'inclure les évolutions de la GIZC vers les priorités sociales et économiques à travers les services écosystémiques, vers la planification spatiale marine et vers l'économie maritime (« croissance bleue ») ?
- **Mise en œuvre** – De quelle manière les procédures pourraient-elles être harmonisées dans les projets afin de faciliter la répliquabilité dans chaque pays et à l'extérieur, et de quelle manière les résultats pourraient-ils être standardisés afin de soutenir la gestion et la planification internationale et interrégionale ?

- Suivi – De quelle manière la conception des projets pourrait-elle garantir que les processus et les procédures développés et mis en œuvre au cours d'un projet vont perdurer après la fin de ce projet ?
- Éléments manquants – Rétrospectivement, certains éléments ont-ils manqué lors de la conception et la mise en œuvre des projets, dont l'absence a pu compromettre le succès des projets et la persistance de leurs résultats?
- Éléments potentiellement utiles – Existait-il des mécanismes permettant la dissémination des résultats et des impacts de chaque projet et leur assimilation par les autres pays qui auraient pu en bénéficier et dans Méditerranée?

3 Références

3.1 Documentation des projets

L'évaluation s'est appuyée sur la documentation spécifique disponible. Les références des documents utilisés sont listées par projet en annexe.

3.2 Évaluations précédentes de projets PAC

L'évaluation a pris en compte les documents relatifs aux deux précédentes évaluations des projets PAC (1996 et 2001) ainsi que les lignes directrices PAC disponibles :

Titre du document	Nom du fichier
Assessment of integrated coastal area management initiatives in the Mediterranean: Experiences from METAP and MAP (1988-1996)	Assessment of ICAM 1996.pdf
Report – XVI Meeting of MED Unit and Regional Activity Centres on MAP Programmes (1998)	98WG143_2_Eng.pdf
Formulation and Implementation of CAMP Projects - Operational Manual (1999)	Formulation of CAMPs - Manual.pdf
MAP Coastal Area Management Programme: Strategic Framework for the Future (2001)	CAMPStrategyPAP.doc
Stratégies nationales de GIZC Lignes directrices pour la préparation des stratégies nationales de GIZC requises par le Protocole de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) pour la Méditerranée.	Lignesdirectrices_StrategienationaleGIZC_Ebauc hefinale_nov. 2012.pdf National ICZM Strategy Guidelines_0712.pdf
MAP/METAP Workshop Coastal Area Management Programmes: Improving the Implementation	MALTA-CAMP 2002 Reports ENGLISH.pdf MALTA-CAMP 2002 Reports FRENCH.pdf

3.3 Autres références pertinentes

L'évaluation s'est aussi appuyée sur les documents suivants relatifs au PAC et à sa méthodologie, ainsi que les références légales pertinentes :

Titre du document	Nom du fichier
MAP Coastal Area Management Programme: Strategic Framework for The Future - PAP/RAC 2001	Souligne la nécessité d'améliorer la mise en œuvre du PAC en accord avec les besoins de la région, développe le projet du PAM et l'approche GIZC.
UNEP/MAP/PAP/METAP: Coastal Area Management Programmes: Improving the Implementation. Split, Priority Actions Programme, 2002	Rapport d'atelier relatif à la conception des programmes GIZC, à l'amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre des projets et de leur suivi afin de réaliser des interventions plus durables et des améliorations plus visibles dans les zones côtières.
PAVASOVIĆ, A. 1999. Formulation and Implementation of CAMP Projects: Operational Manual / Formulation et mise en œuvre des projets du PAC: Guide pratique. Split: MAP - PAP/RAC. pp ix + 86. ENG/FRA	Conseils au personnel du PAM, aux autorités nationales et locales et aux autres acteurs impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des projets PA et dans les activités après la fin des projets.
Protocole relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières de la Méditerranée	Instrument juridique majeur de la Convention de la Barcelone pour la mise en œuvre de la GIZC.

4 Contexte de l'évaluation et résultats attendus

4.1 Programme PAC

4.1.1 Le contexte du PAC

En 1975, 16 pays Méditerranéens et la Communauté Européenne ont adopté le Plan d'Action Méditerranéen (PAM), premier Programme pour les Mers Régionales sous l'égide du PNUE, et en 1976 la Convention pour la Protection de la mer Méditerranée contre la Pollution (Convention de Barcelone). Au départ, le PAM se concentrait sur le contrôle de la pollution marine, mais l'expérience a montré que les tendances socio-économiques ajoutées à une planification et une gestion du développement inadaptées sont la source de la plupart des problèmes environnementaux. Par conséquent, la priorité du PAM s'est déplacée, ce qui a conduit à identifier la planification et la gestion intégrée des zones côtières comme un instrument-clé pour la résolution de ces problèmes. Ce changement a mis en avant l'un des quatre composants originaux du PAM intitulé «Planification intégrée du développement et de la gestion des ressources de la mer Méditerranée». Durant les années 80, des projets pilotes nationaux furent développés en vue de transférer les connaissances du CAR/PAP et l'expérience liée à la planification intégrée durable vers des zones méditerranéennes restreintes caractérisées par des problèmes écologiques spécifiques.

En 1995, le Plan d'Action pour la Protection de l'Environnement Marin et le Développement Durable des Zones Côtières de la Méditerranée (PAM Phase II) fut adopté par les Parties Contractantes en remplacement du Plan d'Action pour la Méditerranée de 1975. Simultanément, les Parties Contractantes adoptèrent également une version révisée de la Convention de Barcelone de 1976, rebaptisée Convention pour la Protection de l'Environnement Marin et du Littoral de la Méditerranée. En conjonction avec ces évolutions,

les projets pilotes nationaux furent, après 1990, transformés en Programme d'Aménagement Côtier du PAM (PAC), auquel tous les Centres d'Activités Régionales (CAR) participèrent à l'origine avant que la responsabilité en revienne principalement au CAR/PAP vers 1997. Ce transfert de responsabilité vers le PAP/CAR était une réponse aux besoins de développement durable des zones côtières de la région, en particulier par la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). La mission du CAR/PAP est d'assister les pays méditerranéens dans la mise en œuvre de l'Article 4(i) de Convention de Barcelone, de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) et, plus récemment, du protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (le «protocole GIZC»), adopté en 2008 et entré en vigueur en 2011 (Tableau 1).

4.1.2 But et objectifs du PAC

Les projets PAC visent à mettre en pratique la gestion côtière dans des pays méditerranéens. Chaque projet PAC est identifié et sélectionné en fonction d'un certain nombre de critères prédéfinis, et approuvé par la conférence des parties contractantes à la Convention de Barcelone. Les critères de sélection comprennent notamment: la durabilité du projet, sa représentativité, l'intérêt pour la région des problèmes à résoudre, l'engagement politique des autorités impliquées, les capacités institutionnelles du pays participant ainsi que de la région sélectionnée pour accueillir le projet, «l'intégrabilité» des résultats du projet dans les politiques des développements locaux et nationales, et la répliquabilité du projet dans d'autres zones. Au titre des activités principales, chaque projet PAC inclut un certain nombre d'activités transversales telles que: coordination de projet, programme participatif, base de donnée et SIG, analyse de durabilité systémique, et un nombre limité d'activités sectorielles spécifiques ou multisectorielles, selon les objectifs spécifiques du projet et les problèmes majeurs dans la zone du projet.

Tableau 1. Etat actuel des Signatures et Ratifications du protocole GIZC de 2008 de la Convention de Barcelone. Les pays dont le projet PAC est concerné par cette évaluation sont surlignés en bleu.

(Source : <http://195.97.36.231/dbases/webdocs/BCP/StatusOfSignaturesAndRatifications.doc>)

Parties Contractantes	Gestion Intégrée des Zones Côtières 2008 (GIZC) Protocole 10/	
	Signature	Ratification
Albanie		04.05.2010
Algérie	21.01.2008	-
Bosnie-Herzégovine	-	-
Croatie	21.01.2008	29.01.2013
Chypre	-	-
Union Européenne	16.01.2009	29.09.2010
Égypte	-	-
France	21.01.2008	29.10.2009
Grèce	21.01.2008	-
Israël	21.01.2008	08.04.2014
Italie	21.01.2008	-
Liban	-	-
Libye	-	-
Malte	21.01.2008	-
Monaco	21.01.2008	-
Monténégro	21.01.2008	09.01.2012
Maroc	21.01.2008	21.09.2012
Slovénie	21.01.2008	01.12.2009
Espagne	21.01.2008	22.06.2010
Syrie	21.01.2008	22.02.2011
Tunisie	21.01.2008	-
Turquie	-	-

Encadré 1. Principes de Gestion Intégrée des Zones Côtières (PAP/RAC 2001)

Le CAR/PAP définit l'ICAM comme étant:

- un processus de gestion adapté aux conditions et aux besoins des zones côtières;
- complet, basé sur une approche rationnelle et des résultats scientifiques;
- multidisciplinaire;
- créateur de conditions pour un développement durable;
- pas un simple substitut pour une gestion sectorielle, mais facilitant l'intégration de ressources individuelles ou de "gestion" de secteur.

Ces caractéristiques sont réalisées grâce à des approches descendantes et ascendantes, visant à résoudre les problèmes et non à les transférer, cherchant à prévenir plutôt qu'à guérir, basées sur la précaution.

L'instrument principal du PAC pour traiter de la question du développement durable dans les zones côtières de la Méditerranée est l'ICAM (Integrated Coastal Area Management), cette dénomination a été progressivement remplacée par la gestion intégrée des zones côtières, et formalisée par l'adoption du Protocole de GIZC (Encadré 1). Dans la suite du document nous utiliserons ainsi le terme de GIZC.

Le principal but d'un projet PAC est de mettre en œuvre les principes de la GIZC au niveau local afin de traiter des questions côtières spécifiques qui ont été identifiées comme importantes dans le contexte national. Le lancement des projets PAC s'inscrit principalement dans la continuité des projets pilotes par pays conduits par le CAR/PAP entre 1987 et 1989, et reflète la réorientation du PAM suivant les conclusions de la 5^{ème} Réunion Ordinaire des Parties Contractantes, tenue en 1987, qui recommandaient une évolution vers le développement d'une gestion intégrée respectueuse de l'environnement dans les zones côtières de la région. Ceci impliquait en retour un engagement concerté de tous les composants du PAM vers une meilleure utilisation de ressources limitées, en accord avec les principes de développement durable sur le long terme. L'une des particularités essentielle des PAC était qu'ils devaient apporter des approches et des solutions de gestion côtière au niveau local qui puissent ensuite être reproduites aux niveaux national, régional et international (UNEP/PAM 1999).

La présente évaluation s'est ainsi concentrée sur la contribution de ces projets à la mise en œuvre de la GIZC à ces quatre niveaux.

4.2 Etat du programme PAC

Depuis l'approbation des PAC par la CoP 6 en 1989, plusieurs générations de projets PAC ont été mises en œuvre (Figure 1) :

1. Entre 1990 et 1998, deux générations de PAC ont été achevées ou lancées, comprenant les projets en Albanie, en Croatie, en Grèce, en Syrie, en Tunisie et en Turquie. Le projet en Égypte a été achevé en 1999 et le projet en Israël en juin 2000 ;

2. Une troisième génération a démarré en 1998 avec la préparation des projets en Algérie (achevé en 2005), à Chypre (achevé en 2008), au Liban (achevé en 2004), à Malte (achevé en 2002), au Maroc (achevé en 2010), en Slovaquie (achevé en 2007), en Espagne (achevé en 2013) et au Monténégro (achevé en décembre 2014) ;
3. Actuellement sont en cours le PAC Italie (novembre 2014) et le PAC France (dont la réunion de commencement se tiendra en juin 2015) commencés récemment.

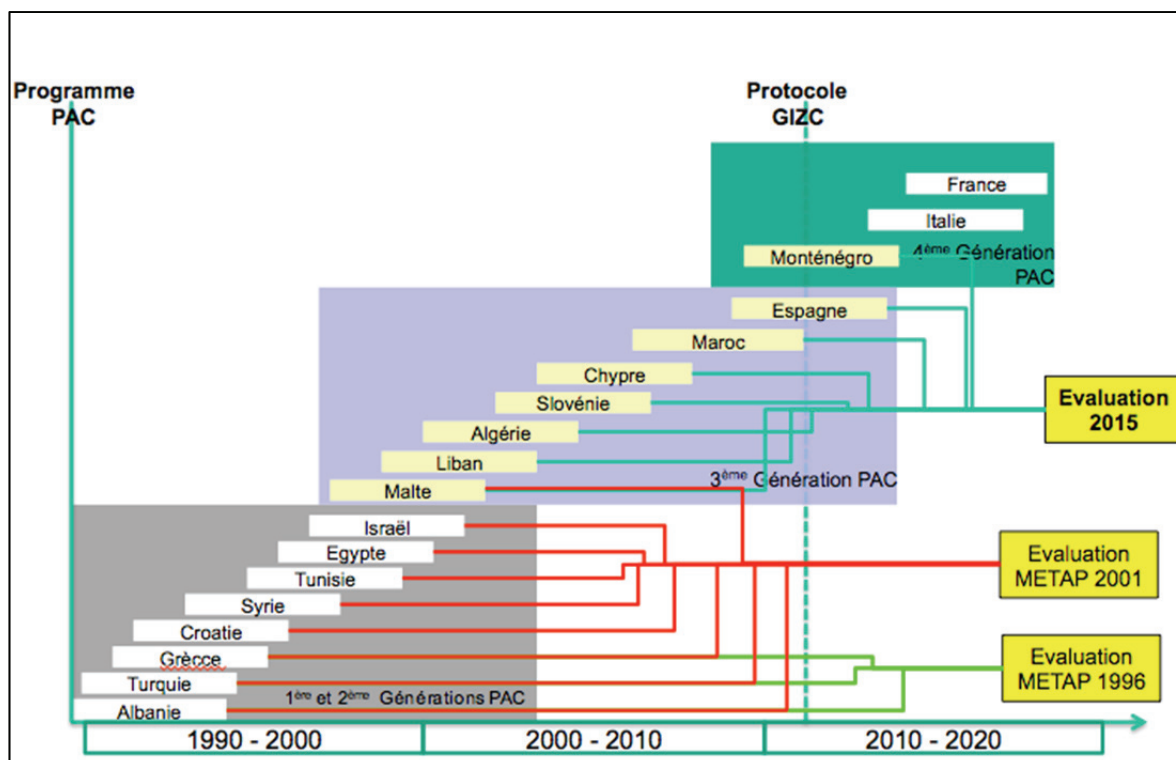


Figure 1. Séquence des évaluations du programme PAC par rapport à l'entrée en vigueur du protocole GIZC

La mise en œuvre du PAC est étroitement liée à l'évolution de la Convention de Barcelone et à la reconnaissance que les zones côtières sont au cœur des politiques mises en avant par les Parties Contractantes (PC) de la Convention. Ces politiques ont été traduites en de multiples lignes directrices, recommandations, plans d'action, rapports, qui relèvent de la « soft law » et ne sont pas contraignantes pour les Parties. Cependant, à mesure de la mise en œuvre des projets PAC, il est devenu clair que des progrès réels en matière de GIZC nécessitaient plus que des recommandations ou des lignes directrices, et qu'une mise en œuvre plus efficace de la GIZC nécessitait le recours à une forme d'instrument régional juridiquement contraignant. De ce fait, depuis que la 12^{ème} réunion des PC (qui s'est tenue à Monaco en

novembre 2001) a approuvé une recommandation invitant les Parties à « travailler sur une étude de la faisabilité d'un instrument juridique régional pour la gestion durable des zones côtières », les projets PAC ont été réorientés vers ce qui est devenu le Protocole de Gestion Intégrée des Zones Côtières en Méditerranée (Le Protocole GIZC). Cela coïncide avec la mise en place d'une troisième génération de projets PAC (Figure 1), et les critères du Protocole GIZC sont visibles dans les résultats de ces projets.

Le Protocole GIZC est entré en vigueur le 24 mars 2011 ; ainsi, à l'approche de la fin d'un « cycle » du programme PAC (incluant quatre générations de projets PAC), il est opportun d'examiner de quelle manière une nouvelle phase du projet PAC pourrait être conçue afin de mieux couvrir le champ et les objectifs principaux du protocole GIZC et du plan

d'action 2012-2019 pour sa mise en œuvre adopté par la CoP17 en février 2012. Le champ et les objectifs principaux de ce Plan d'Action sont la mise en œuvre du Protocole sur la base d'une planification nationale et d'une coordination régionale, en vue notamment de :

1. Soutenir la mise en œuvre effective du Protocole GIZC aux niveaux régional, national et local, y compris à travers un Cadre Régional Commun pour la GIZC ;
2. Renforcer les capacités des Parties Contractantes pour mettre en œuvre le Protocole et utiliser de manière efficace les

politiques, les instruments, les outils et les processus de la GIZC ; et

3. Promouvoir le Protocole GIZC et sa mise en œuvre dans la région, et le promouvoir au niveau mondial en développant des synergies avec les Conventions et Accords appropriés.

4.3 Projets à évaluer

La présente évaluation concerne huit projets PAC (Tableau 2 et Figure 2) qui s'étendent sur la troisième et la quatrième génération de projets PAC achevés depuis la dernière évaluation réalisée en 2001.

Tableau 2. Projets PAC objet de l'évaluation

Pays	Début (faisabilité)	Début (projet)	Fin	Fin du suivi	Observations
Algérie	1996	2001	2004	2008	
Chypre	2001	2006	2007		Réorienté pour vers les besoins de la Recommandation de l'UE
Liban	1999	2002	2003		Objectifs spécifiques au pays
Malte	1993	1999	2002	2004	Priorité importante à l'aménagement spatial
Maroc	2003	2007	2010	2012	
Monténégro	2005	2011	2014	En cours	Orienté vers le Protocole GIZC avec une priorité à l'aménagement spatial
Slovénie	1996	2004	2006		Centré sur le protocole GIZC
Espagne	2002	2010	2013		Entrée en vigueur du protocole GIZC



Figure 2. Situation des projets PAC évalués

4.4 Contexte externe

La mise en œuvre du programme PAC s'étend sur une période importante en termes de reconnaissance de la « valeur » de l'environnement dans un contexte de développement durable. A ceci s'ajoute une prise de conscience grandissante des pressions croissantes que va exercer le changement global et climatique sur la sécurité et la viabilité des zones côtières. Ces éléments posent des conditions et des contraintes sur les projets PAC tant dans le contexte national que dans le contexte régional/international, qui peuvent affecter la mise en œuvre du programme PAC et les résultats des projets PAC.

4.4.1 Contexte mondial

La Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable Rio+20 a produit le document « L'avenir que nous voulons » qui comprend un mandat approuvé par les chefs d'États et de gouvernements représentés au sommet Rio+20. Les principaux accords entre États concernent les sections sur l'engagement politique, l'économie verte, le Cadre Institutionnel pour le Développement Durable, le cadre d'action et de suivi ainsi que les moyens de mise en œuvre. Ceci a des répercussions sur le développement et la gestion des zones côtières et marines, et a conduit au concept « d'Économie Bleue », qui cherche à promouvoir une stratégie sur le long terme pour soutenir une croissance durable de l'ensemble des secteurs marins et maritimes. L'un des points principaux de ces approches est l'intégration du développement social et économique dans les concepts de conservation de l'environnement et dans les objectifs du développement durable. Cette évolution est importante dans le contexte Méditerranéen où elle peut être vue comme un moteur essentiel dans la sauvegarde et la promotion d'un environnement méditerranéen propre, en bonne santé et productif.

Ces objectifs généraux de développement durable sous-tendent un certain nombre d'objectifs ambitieux aux niveaux régional et national, tel que

celui d'atteindre 10% d'aires marines protégées en Méditerranée d'ici 2020. Ils impliquent également de promouvoir la conservation et l'usage durable de la biodiversité marine dans les zones au-delà des juridictions nationales grâce aux instruments existants, ou en développant un accord multilatéral dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

4.4.2 Contexte régional

Les instruments régionaux et internationaux créent également des responsabilités et des obligations vis-à-vis de la gestion des zones côtières.

Le texte du Protocole GIZC reconnaît qu'il ne part pas d'une feuille blanche, et que sa mise en œuvre doit prendre en compte les contraintes et les implications associées à des contextes et des initiatives régionaux et globaux en évolution. Ceci se traduit clairement dans la formulation du Protocole GIZC, comme par exemple :

- L'article 10 évoque les exigences du Chapitre 17 de l'Agenda 21, le Mandat de Djakarta de la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention de Ramsar de 1971 ainsi que Natura 2000 pour les États européens.
- L'article 13 évoque la Convention concernant la Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et la Convention de l'UNESCO sur la Protection du patrimoine culturel subaquatique.
- L'article 29 évoque la Convention sur l'Évaluation de l'Impact sur l'Environnement dans un contexte transfrontière adoptée à Espoo en 1991.

Le CoP18 a adopté **l'Approche Écosystémique (EcAp)** qui inclut les définitions et les objectifs du Bon État Ecologique (BEE). Ceci a conduit à la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique qui a produit à ce jour 11 objectifs écologiques pour la Méditerranée, ainsi que 67 indicateurs de l'état de l'environnement marin et côtier.

La **Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD)** (adoptée par les Parties

Contractantes en 2005, et dont la révision est en cours en 2015) constitue un cadre permettant aux décideurs nationaux de traiter les questions de développement durable, de mettre en œuvre les accords internationaux et d'initier des partenariats.

L'EcAp et la SMDD soutiennent une approche intégrée similaire dans ses principes à la GIZC. En raison du caractère intégré de ces stratégies, les décisions politiques et leur mise en œuvre dans un champ d'actions prioritaire ne peuvent être considérées isolément des autres domaines, et ne peuvent être basées seulement sur des considérations techniques : la GIZC partageant ces mêmes principes, elle fournit une approche opérationnelle pour la mise en œuvre effective de l'EcAP et de la SMDD dans les zones côtières.

4.4.3 Contexte européen

Depuis les débuts du programme PAC, le nombre des Etats membres de l'Union Européenne a augmenté de manière très significative.

L'UE s'engageant de plus à plus en faveur de l'environnement global, le droit européen de l'environnement et les politiques associées se sont développés. Les Etats membres doivent mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement qui déclinent une large gamme de directives européennes. Les principales directives d'intérêt pour la Méditerranée sont :

- **La Directive Cadre Européenne sur l'Eau** 2000/60/EC qui établit un cadre pour une action communautaire dans le domaine des politiques liées à l'eau, qui engage les Etats membres de l'UE à atteindre un bon état qualitatif et quantitatif pour toutes les masses d'eau (y compris les eaux marines jusqu'à un mille marin de la côte) avant 2015. Il s'agit d'un texte cadre dans la mesure où il prescrit un nombre d'étapes à suivre afin d'atteindre un objectif commun, plutôt que d'adopter la traditionnelle approche par les valeurs limites ou les seuils.
- **La Recommandation GIZC de 2002** qui définit les principes d'une planification et d'une gestion côtière raisonnées. Ces principes comprennent

une planification basée sur des connaissances communes, le besoin d'une perspective intersectorielle sur le long terme, la participation active des parties prenantes, ainsi que le besoin de prendre en compte à la fois les éléments terrestres et marins des zones côtières. Cependant, comme il s'agit d'une recommandation, ce texte n'a pas de valeur contraignante et les Etats membres ne sont pas obligés d'adopter la GIZC comme instrument de leur politique.

- La **Directive Inondation** 2007/60/EC sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.
- **La Directive cadre « Stratégie pour le milieu marin »** 2008/65/EC a pour objectif de maintenir ou de parvenir à un bon état écologique pour les mers européennes avant 2020 afin de protéger plus efficacement l'environnement marin, et de protéger les ressources de base dont dépendent les activités économiques et sociales liées à la mer. Afin d'atteindre ces objectifs, la directive a établi des régions marines européennes.
- La **Politique Maritime Intégrée** (2008) vise à construire une approche plus cohérente des questions maritimes, en améliorant la coordination entre les différentes politiques. Elle se concentre à la fois sur les questions qui n'entrent pas dans le cadre d'une politique mono-sectorielles comme celle de la « croissance bleue » (croissance économique liée à différents secteurs maritimes) et sur celles qui requièrent une coordination entre les différents secteurs et acteurs, telle que la connaissance marine et maritime.
- La **Directive pour la Planification de l'Espace Maritime** 2014/89/EU vise à établir un ensemble de critères minimaux pour planifier dans l'espace et dans le temps les activités humaines en mer, de manière à les rendre à la fois plus efficaces et plus durables. La directive stipule que les plans des Etats membres pour les mers partagées devraient être compatibles (ce qui implique un volet transfrontalier). La

directive n'indique pas de quelle manière cet objectif devrait être atteint, mais laisse la liberté à chaque Etat membre de planifier ses propres activités maritimes, de telle manière toutefois que les planifications aux niveaux locaux, régionaux et nationaux soient cohérentes à travers les frontières.

Bien que les directives européennes constituent des obligations juridiques seulement pour les Etats membres de l'UE, l'adhésion à leurs principes est une étape importante dans le processus d'adhésion au cours duquel les pays candidats adoptent l'acquis communautaire. Les pays non européens, y compris ceux qui ne sont pas concernés par le processus d'adhésion, sont encouragés à mettre en place les principes du droit européen de l'environnement pour bénéficier des financements associés à la Politique Européenne de voisinage. Cette politique est un instrument de relations étrangères pour l'Union Européenne qui cherche à partager les bénéfices de l'Union Européenne avec les pays voisins à travers des accords d'association, en vue d'améliorer la stabilité, la sécurité et le bien-être.

4.4.4 Contexte national

Au niveau national, les conditions et contraintes sont essentiellement liées au cadre juridique national existant. Ceci est reconnu par le Protocole GIZC, qui prévoit qu'une étape fondamentale pour les états consiste à adapter leur cadre juridique nationale conformément aux critères déterminés dans le texte de loi. Faciliter de tels développements pourrait constituer une contribution importante pour une phase future des projets PAC.

4.4.5 Contexte général

Enfin, de nombreuses évolutions technologiques se sont produites durant les vingt dernières années, qui peuvent avoir des relations directes ou indirectes avec la conception et la mise en œuvre des programmes et projets, tels que l'internet et les nouveaux canaux de communication par exemple les webinaires, les conférences internet, les portails web, etc. qui peuvent désormais être utilisés par le programme PAC afin de promouvoir et disséminer ses résultats.

5 Description de l'évaluation

5.1 Objectif de l'évaluation

Cette évaluation s'intéresse à des projets dont la mise en œuvre couvre une période qui commence avant le Protocole GIZC, et se poursuit pendant sa préparation et son adoption. Ces projets représentent donc une période de transition pour la mise en œuvre du PAC. La manière dont cette

évolution impacte le programme PAC, et doit donc être prise en compte dans l'évaluation actuelle est représentée dans la figure 3, où apparaissent à la fois le contexte initial du programme PAC et de ses projets (à l'intérieur des pointillés), et le contexte actuel dans lequel le programme PAC pourrait englober un champ beaucoup plus large.

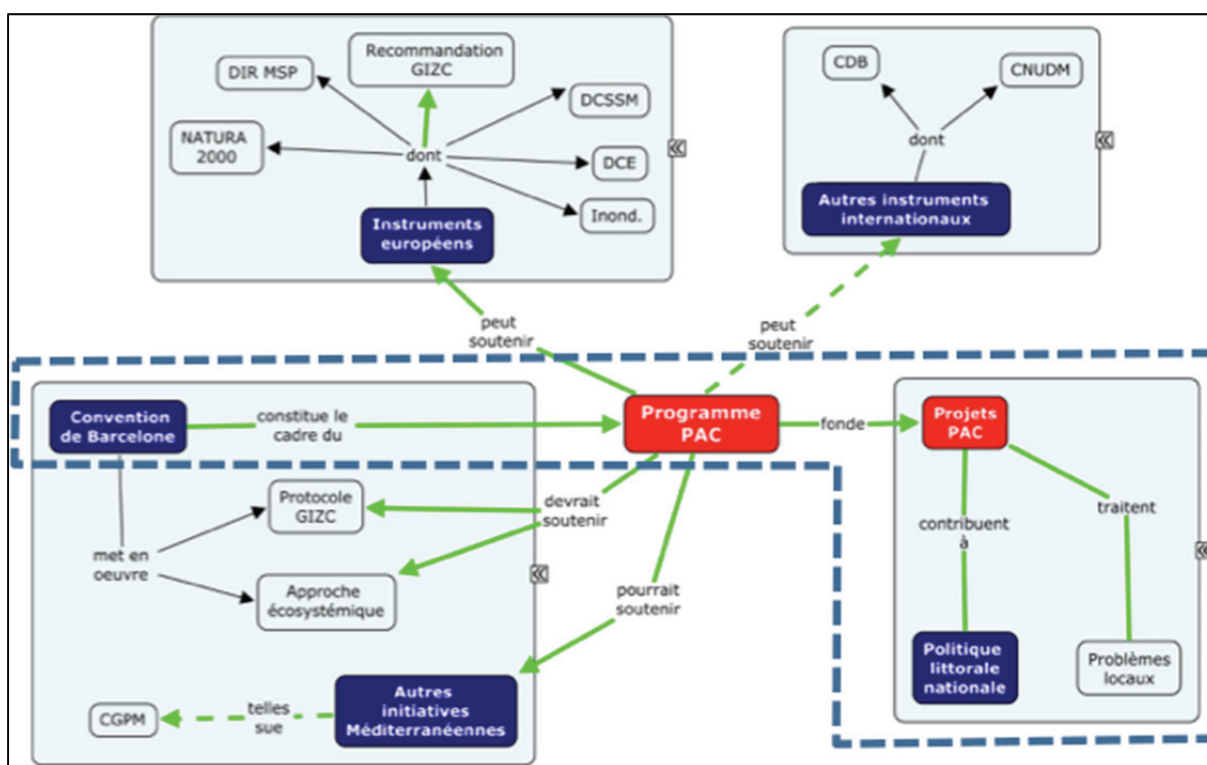


Figure 3. Le programme PAC et les projets individuels: situation initiale (zone en pointillés) et situation actuelle

L'une des caractéristiques et des motivations principales des projets PAC est leur capacité à fournir des approches et des solutions de gestion à un niveau local qui puissent être étendues aux niveaux supérieurs national, régional et international (PNUE/PAM 1999). L'évaluation a donc pris en compte les quatre niveaux considérés comme pertinents pour le programme PAC :

- **Niveau local:** les projets étaient orientés vers la solution de problèmes environnementaux et

des problèmes de développement associés dans les zones sélectionnées ; l'évaluation s'est donc concentrée sur la durabilité des projets et sur la mise en œuvre des principes, des approches, des instruments et des outils de la GIZC. On a considéré que l'évaluation complète des résultats des projets était hors du champ de la présente évaluation dans la mesure où elle était couverte par le suivi assuré par le CAR/PAP.

- **Niveau national:** les projets devaient contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques et des stratégies nationales pertinentes (en particulier) celles destinées à mettre en œuvre le protocole GIZC). L'évaluation s'est donc attachée à apprécier jusqu'à quel degré les projets PAC avaient contribué au développement durable et à l'amélioration des capacités institutionnelles et humaines nationales et locales correspondantes.
- **Niveau régional:** les projets devaient viser à disséminer leurs résultats et l'expérience acquise, de manière à contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques et des stratégies régionales pertinentes. L'évaluation à ce niveau a donc recherché des indices montrant que les projets PAC individuels avaient influencé des initiatives régionales ou y avaient contribué. Il est néanmoins difficile de tirer des leçons utiles à l'échelle régionale, étant donnée la grande diversité des situations associées aux différents projets et le nombre limité de projets évalués.
- **Niveau international:** les projets devaient viser à promouvoir la coopération en permettant l'échange d'expériences et la mise à disposition de résultats, de méthodologies et de procédures au bénéfice d'autres régions, notamment celle comprise dans le programme de Mers Régionales du PNUE. L'évaluation a donc recherché les indices montrant si les projets individuels PAC avaient influencé des initiatives en dehors de la région méditerranéenne.

5.2 Méthodologie

Les termes de référence pour cette étude présentent neuf objectifs principaux (Obj. 1 – 9) les trois objectifs généraux (A – C) qui doivent être

évalués aux quatre niveaux suivants : niveau du projet ; niveau du pays (national) ; niveau régional (Méditerranée), niveau international. Pour cette évaluation on a considéré qu'il y avait des objectifs spécifiques à chaque niveau :

- Objectifs d'évaluation au niveau du projet : déterminer si un projet a atteint ses objectifs, évaluer les impacts à l'échelle du projet, identifier les obstacles rencontrés et les enseignements tirés, évaluer les suites du projet et la mise en œuvre de ses recommandations, et évaluer la durabilité du projet (objectifs 1, 2,3, 5,6, C),
- Objectifs d'évaluation au niveau national : déterminer si le projet a atteint ses objectifs au niveau du pays, évaluer les impacts à l'échelle nationale, identifier les contraintes et les obstacles au niveau national et les enseignements tirés à ce niveau, évaluer le suivi des recommandations au niveau du pays (Objectifs 2,3, 3, 5, 7,8, C), déterminer si et de quelle manière chaque projet PAC a contribué ou peut contribuer dans l'avenir à l'amélioration de la politique électorale nationale (Obj. B)
- Objectifs d'évaluation au niveau de la région Méditerranéenne : déterminer si et de quelle manière chaque projet PAC a produit des contributions utiles pour des initiatives et des programmes à plus grande échelle, identifier les enseignements tirés, proposer des recommandations pour les futurs projets PAC (objectifs 4, 6,8, A, B, C)
- Objectifs d'évaluation au niveau international : déterminer si et de quelle manière chaque projet avait produit des contributions utiles à des programmes et des initiatives à plus grande échelle, mettre en évidence les enseignements tirés (Objectif 4,6, A, B, C).

Tableau 3. Correspondance entre objectifs et niveaux. Vert: pertinent ; Jaune : suivant le projet ; Blanc : non pertinent

Obj. No	ToRs requirements	Relevance for assessment at level			
		Project	Country	Regional	International
1	to identify up to which point these projects were(are) successful in meeting their initially defined objectives;				
2	to identify constraints and obstacles encountered in implementing the projects;				
3	to identify the nature and level of impacts they have produced in the project area and at the country level;				
4	at the regional level, to assess the contribution of the CAMP projects to larger programmes and initiatives (particularly those of the Barcelona Convention and EU);				
5	to assess the follow-up of these projects and the level of implementation of their recommendations and proposals;				
6	to outline the lessons learned, which may be useful for the entire region;				
7	to propose recommendations for replicating successes on a larger scale;				
8	to propose policy level recommendations for increasing the efficiency of the future CAMP projects;				
9	to inform the Contracting Parties, UNEP/MAP, PAP/RAC and all the other stakeholders including sponsors on both the benefits of this kind of projects and the elements to be improved/strengthened in the future				
A	assessing the contribution of the CAMP projects to larger programmes and initiatives, particularly those linked to the Barcelona Convention;				
B	assessing the sustainability of the results of these projects, both in terms of the level of implementation of their recommendations and proposals and follow-up policy, legal, institutional and programmatic changes leading to improved coastal management outcomes;				
C	outlining the lessons learnt.				

Les objectifs ont été interprétés au regard du cahier des charges pour garantir que l'étude remplirait les

critères d'évaluation liés au Processus (P), au Résultat (R) ou à l'impact (I) :

Objectif du cahier des charges	Interprétation
1. Identifier jusqu'à quel point ces projets ont rempli leurs objectifs initiaux	Le projet a-t-il produit des résultats conformes aux objectifs initiaux ? (P) La conception du projet était-elle conforme aux objectifs du programme PAC ? (R)
2. Identifier les contraintes et les obstacles rencontrés par le projet	Quelles barrières ont empêché le projet d'atteindre ses objectifs ? (P) Ces barrières ont-elles eu des conséquences significatives sur les résultats ? (R) Les obstacles étaient-ils spécifiques au projet ou génériques ? (P et R) Ces barrières risquent-elles de persister et d'affecter la viabilité à long terme du PAC ? (I)
3. Identifier la nature et le niveau des impacts pour la zone du projet et au niveau national	Les résultats du projet ont-ils conduit à des changements qui ont eu des impacts au niveau local et national ? (R) Ces changements ont-ils persisté ? (I)
4. Évaluer, au niveau régional, les contributions des projets PAC à des programmes et initiatives d'envergure plus importante (en particulier ceux liés à la Convention de Barcelone et à l'UE)	Le projet a-t-il contribué à des programmes et des initiatives plus larges ? (R) Est-ce que les programmes et initiatives d'envergure plus grande ont été pris en compte ? (I)

Objectif du cahier des charges	Interprétation
5. Évaluer le suivi de ces projets et le niveau de mise en œuvre de leurs recommandations et propositions	Les projets ont-ils généré une activité GIZC ? (P) Les résultats du projet ont-ils persisté au delà de la durée de vie du projet ? (R)
6. Mettre en valeur les leçons pouvant être utiles à la région tout entière	Il y a-t-il des indices que les changements de gestion à l'échelle du projet ont amené à des changements à d'autres niveaux ? (I)
7. Proposer des recommandations pour reproduire les succès à plus grande échelle	
8. Proposer des recommandations au niveau des politiques afin d'améliorer l'efficacité des futurs projets PAC	Conception, gouvernance, etc.
9. Informer les Parties Contractantes, le PNUE/MAP, le RAC/PAP et les autres parties prenantes des bénéficiaires des projets et des éléments à améliorer/renforcer pour l'avenir	

Au cours de l'évaluation, chaque critère a été appliqué afin d'évaluer la manière dont le développement et la mise en place de chaque projet a amené à des résultats qui ont pu contribuer aux objectifs plus généraux de l'initiative PAC. Ceci permet de mettre en évidence une relation « action vers résultats » plutôt que d'évaluer un rapport « de cause à effets » entre les composantes du projet et leurs résultats du projet, qui a servi à développer :

- un ensemble d'indicateur de réussite commun pour tous les projets PAC ;
- des indicateurs de réussite spécifiques à chaque projet ;
- des indicateurs nationaux, régionaux et internationaux .

5.2.1 Grille d'évaluation

L'un des défis de l'évaluation était la définition d'une approche cohérente pour l'analyse des projets. Chaque projet est une combinaison d'objectifs « descendants » (« top-down ») à partir des niveau régional et national et « montants » (« bottom-up ») à partir du niveau local; il est facile de définir une référence commune pour l'analyse des composants descendants, mais c'est beaucoup plus difficile pour la partie « montante » qui est très liée aux priorités, à la situation, à l'organisation et au contexte locaux. Par ailleurs, l'objectif principal de l'évaluation n'était pas seulement d'évaluer les

résultats du projet (a-t-il atteint ses objectifs ?), mais plutôt ses *impacts*, c'est-à-dire son empreinte au-delà des objectifs locaux et opérationnels (capacités, connaissance, compréhension, changements de comportement, législation, plans...). Les indicateurs ont été organisés dans une grille d'évaluation construite principalement dans le but de produire des recommandations pour les futurs projets dans les domaines suivants :

- comment la conception des projets PAC peut-elle être adaptée en vue de faciliter la mise en œuvre d'autres initiatives et instruments (par exemple ceux associés à la convention de Barcelone et aux législations, aux initiatives et aux instruments européens tels que la DCE, la DCMM, Natura 2000) ?
- Comment les projets PAC peuvent-ils être conçus de manière à assurer leur persistance et leur longévité au-delà de la période de financement par le projet ?
- Comment les leçons tirées de ces projets peuvent-elles être prises en compte dans la prochaine génération de projet PAC ?

Chaque projet a été évalué en utilisant une grille d'évaluation à trois niveaux : projet, nationales, régional/international (Figure 4). Cette approche est nécessairement imparfaite:

- Si elle est trop générale (« large maille »), elle donne seulement une vision floue, ce qui rend

impossible identification des lacunes et donc la formulation de recommandations d'amélioration ;

- si elle est trop spécifique, elle risque de manquer des éléments importants ;
- la priorité de l'évaluation étant d'identifier des lacunes potentielles et les occasions manquées, cette approche tend à donner une vision négative des projets.

Atteinte des objectifs du projet	Evaluation au niveau local
Durabilité du projet	
Résultats/impacts à l'échelle du projet	
Réplication à une échelle similaire	
Impact: prise de conscience, R&D, information, évaluation	Evaluation au niveau national
Impact: politiques, stratégies, gouvernance	
Impact pour la coopération régionale	Evaluation à l'échelle régionale/ internationale
Impact sur les politiques (régionales, internationales)	

Figure 4. Grille d'évaluation

Pour éviter ces écueils, la grille n'a pas été définie *a priori*, mais le projet initial a été adapté en cours d'étude de manière à faire apparaître tous les faits observés en rapport avec les objectifs de l'évaluation.

La grille ne vise pas à une évaluation complète des résultats de chaque projet. Elle a été conçue pour mettre en évidence les contributions des projets au programme PAC (contributions communes et contributions spécifiques).

Niveau du projet

Au niveau du projet, l'évaluation a porté sur la conformité avec les lignes directrices PAC, la réussite du projet et des activités post-projet, la construction de capacité, la participation, la contribution à l'élaboration d'une stratégie sur le long terme, la contribution à la construction d'une gouvernance côtière durable, le suivi et l'évaluation, la contribution au système d'information, la contribution au processus de réplication à même échelle et à plus grande échelle.

Niveau national

Au niveau national, l'objectif était d'évaluer la contribution du projet à la construction d'une politique côtière nationale basée sur les principes de la GIZC : campagne de sensibilisation, élaboration des lois et politiques, recherche et éducation, évaluation, information et gouvernance.

Niveau régional et international

L'évaluation au niveau régional a pour but d'évaluer les contributions directes ou indirectes du projet (ex : à travers des programmes de recherche régionaux comme PEGASO) à la définition et à la mise en œuvre d'instruments et de politiques régionaux liés aux zones côtières. Pour les Etats membres de l'UE, la contribution à la mise en place de politiques européennes est évaluée lorsque c'est pertinent.

Tableau 4. Grille d'évaluation au niveau du projet

	Description de l'indicateur	Evaluation
Conformité avec les lignes directrices PAC	La conception du projet PAC était-elle en accord avec les lignes directrices du PAC ?	1 (non conforme) à 5 (tout à fait conforme)
Objectifs spécifiques au site	Si certains des objectifs du projet étaient spécifiques au site, ont-ils été atteints ?	1 (non atteints) à 5 (atteints complètement)
Activités horizontales	Le projet a-t-il réalisé toutes ses activités horizontales ?	1 (non réalisé) à 5 (entièrement réalisé)
Objectifs méthodologiques	Les objectifs méthodologiques de ce projet ont-ils été atteints ?	1 (non atteints) à 5 (atteints complètement)
Création de capacités	Le projet PAC a-t-il contribué à la construction d'une capacité GIZC dans la zone ?	1 (peu ou pas de contribution) à 5 (contribution importante)
Participation	La participation a-t-elle été importante ?	1 (peu ou pas de participation) à 5 (participation importante)
Vision, projet territorial	Une vision claire a-t-elle été définie pour le futur ? (ex : un scénario désiré ou préféré, cadre de référence pour DD)	1 (vision faible ou inexistante) à 5 (vision complète et partagée)
Gouvernance locale durable	Est-ce que la gouvernance locale est-elle restée vivante à la fin du projet ?	1 (disparue) à 5 (permanent et effective)
Prolongement du projet	Les actions post-projet ont-elles été mises en œuvre ?	1 (pas de mise en œuvre) à 5 (mise en œuvre complète)
Suivi et évaluation	Des indicateurs ont-ils été mis en œuvre, et ont-ils été évalués régulièrement ?	1 (non défini) à 5 (entièrement mis en œuvre)
Contributions extérieures	Tous les contributeurs (y compris les RAC/MAP) ont-ils produit les résultats attendus ?	1 (peu ou pas de contributions) à 5 (contributions importantes)
Intégration infra-national/national	Le projet était-il une action isolée, ou s'alignait-il avec les stratégies nationales et infra-nationales (ex : plans d'aménagement) ?	1 (projet isolé) à 5 (projet complètement intégré)
Obstacles et barrières	Le projet a-t-il rencontré des obstacles (techniques, institutionnels) ?	1 (obstacles majeurs) à 5 (pas ou peu d'obstacles)
Impact horizontal	Le projet a-t-il influencé ou soutenu la création de projets GIZC locaux ?	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Impact vertical (sauf national)	Le projet a-t-il influencé des politiques et des stratégies à plus haut niveau (ex : politiques infranationales : régions, départements, etc.?)	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Système d'information côtier	Le projet a-t-il créé un système d'information côtier durable ?	1 (pas de système) à 5 (système opérationnel permanent)

Tableau 5. Grille d'évaluation au niveau national

	Description de l'indicateur	Evaluation
Sensibilisation	Le projet a-t-il contribué à la sensibilisation à l'importance des zones côtières et de la GIZC ?	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Politique et stratégie	Le projet a-t-il influencé des politiques ou stratégies nationales ? (côtières/sectorielles)	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Législation et réglementation	Le projet a-t-il conduit à des changements en termes de législation et de réglementation au niveau national (ou le cas échéant au niveau infranational) ?	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Gouvernance côtière	Le projet a-t-il conduit à des changements en termes de gouvernance côtière au niveau national (ex : forum, conseil, etc.)	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Système d'information côtier	Le projet a-t-il conduit à des changements dans la gestion des informations côtières au niveau national ?	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Recherche et éducation	Le projet a-t-il conduit à des changements dans les programmes d'éducation ou de recherche ?	1 (pas d'influence) à 5 (influence importante)
Indicateurs et évaluation	Le projet a-t-il contribué au développement d'un cadre national pour l'évaluation des politiques côtières ?	1 (pas de contribution) à 5 (contribution importante)

Tableau 6. Grille d'évaluation au niveau régional et international

	Description de l'indicateur	Evaluation
Coopération régionale horizontale	Le projet a-t-il été coordonné d'une manière ou d'une autre avec d'autres projets PAC ?	1 (Coopération inexistante) à 5 (coopération importante)
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Le projet a-t-il contribué à la définition, ou le cas échéant à la mise en œuvre du Protocole GIZC ?	1 (pas de contribution) à 5 (contribution importante)
Mise en œuvre du protocole SPA/DB	Le projet a-t-il contribué à la mise en plus du Protocole ASP/DB ?	1 (pas de contribution) à 5 (contribution importante)
Législation et politique européenne	(EM de l'UE uniquement) Le projet a-t-il soutenu la mise en place de législations et politiques européennes (eau, zones côtières, mer) ?	1 (soutien faible ou inexistant) à 5 (soutien important)

5.3 Principaux sujets d'évaluation

Lors de cette évaluation, un certain nombre de sujets structurants pour l'évaluation ont été identifiés, qui sont aussi particulièrement importants lorsqu'on s'interroge sur la manière dont le programme PAC peut être développé de manière à mieux répondre aux besoins présents et futures de gestion durable du littoral et de la mer en Méditerranée.

5.3.1 Atteinte des objectifs spécifiques à chaque projet

Chaque projet poursuit des objectifs qui lui sont propres ; il est intéressant de réfléchir à la manière d'extrapoler leur réalisation pour en faire une composante d'un programme régional. Certains projets sont spécifiques à un site (ex : développement d'une aire marine protégée particulière, gestion des ressources en eau, etc.), certains projets se concentrent sur la mise en

œuvre de l'approche GIZC (ex : gouvernance, sensibilisation, formation, etc.), certains projets développent des approches méthodologiques (ex : évaluation de la durabilité du littoral).

L'étude a évalué si, et jusqu'à quel niveau, chaque projet a atteint ses objectifs dans ce domaine, puis elle s'est intéressée aux leçons qui pouvaient être tirées de la comparaison entre projets, et à leur utilité au niveau régional.

5.3.2 Processus de dissémination

Un des objectifs principaux du programme PAC est la dissémination des expériences de GIZC dans la Méditerranée. Il est donc important d'évaluer la contribution potentielle des projets PAC relativement à cet objectif au niveau individuel (pour chaque projet particulier) et de manière collective.

Un grand nombre de processus peuvent contribuer à étendre la zone d'influence de la GIZC en Méditerranée. En vue de détecter ces processus au

cours de l'évaluation, le tableau suivant a été établi; il vise à déterminer quel processus permet de « sauter » d'une échelle et d'un niveau (par exemple local) à une autre échelle et un autre niveau. Parmi les processus possibles, certains ont fait l'objet d'une attention particulière pendant l'évaluation :

- *“local vers local”*: le projet PAC a-t-il encouragé le développement de projets similaires dans le pays ? Dans d'autres pays ? De quelle manière ? (ex. « clonage », appui au développement de capacités dans un autre site) ;
- *“local vers nationale”*: Le projet PAC a-t-il aidé au développement de l'approche GIZC à l'échelle nationale (ou infra-nationale là où c'est pertinent) ? De quelle manière ? (ex. appui au développement de législation nationale, stratégie GIZC, programmes d'éducation, etc.).

De manière à prendre en compte les effets de « cascade » et de « vague » (ex. du local au national puis à d'autres pays), tous les processus possibles ont été pris en compte.

Tableau 7. Processus de répliation

Depuis ↓ vers →	Local	National	Régional (Méditerranée)
Local	Clonage Développement de capacités	Sites pilotes Développement de capacités	Sites pilotes
National	Lois et règlements, politique et stratégie, projets, éducation	Coopération bilatérale ou multilatérale	Coopération bilatérale ou multilatérale
Régional (Méditerranée)	Instruments juridiques (ex. Protocole), stratégies, projets (ex. PAC)	Instruments juridiques (ex. Protocole), stratégies, (ex. SMDD)	Coopération au niveau institutionnel

5.3.3 Gouvernance et participation

La participation des parties prenantes est centrale dans la GIZC. L'évaluation s'est attachée à apprécier l'implication des acteurs côtiers dans le projet (administrations, Etat et collectivités, acteurs économiques, société civile, éducation et recherche), avant, pendant et après le projet. Elle a pris en compte les schémas et les structures de gouvernance mis en place, et leur durabilité (ex. se sont-ils maintenus après la fin du projet, sont-ils devenus institutionnels au niveau local, régional ou national ?).

5.3.4 Système d'information

Tous les projets PAC prévoient le développement d'un système d'information côtier partagé, habituellement un SIG. C'est un instrument/outil central dans les approches intégrées et participatives, les décisions communes ne pouvant se baser que sur des informations partagées. L'évaluation s'est intéressée au système d'information développé durant le projet, à sa durabilité (ex. le système est-il actif, l'information est-elle disponible), à sa contribution aux niveaux

supérieurs (régional, national) aux plans méthodologique et opérationnel.

5.3.5 Développement de capacités

Les projets PAC contribuent à la création de capacités en matière de GIZC et de gestion côtière au bénéfice d'une large gamme d'acteurs : gestionnaires, experts, décideurs, société civile. L'évaluation s'est attachée à évaluer le niveau du développement de capacités pendant et après le projet (capitalisation dans des organisations telles que les administrations, transfert vers des institutions de formation ou d'éducation...), et à comprendre les processus de développement de capacités qui ont été construits pendant le projet (ex. adaptation des programmes dans les universités locales, cours de formation, etc.).

5.3.6 Prolongement des projets

Les projets PAC visent à appuyer la gestion sur le long terme des zones côtières. La GIZC est un processus permanent avec une succession de cycles (définition, mise en œuvre, évaluation, révision). La durée et le financement des projets sont limités par nature. L'évaluation a visé à apprécier si le projet a eu un prolongement, et sous quelle forme (ex. continuation par une institution locale ou nationale, inscription dans le programme à long terme d'une agence du littoral, allocation de financements, schémas ou structures de gouvernance permanents, suivi, centre d'information, etc.). Pour les projets achevés depuis plusieurs années, les activités « post-projet » sont terminées et la durabilité du projet a pu être évaluée.

5.3.7 Coopération et mise en réseau

Les projets PAC ne sont normalement pas des projets isolés ou indépendants ; ils peuvent développer des coopérations avec d'autres projets GIZC dans le même pays (ou non), et avec d'autres projets PAC en cours ou achevés. L'évaluation s'est demandée si de telles coopérations avaient été développées, et comment (contacts personnels,

échanges d'experts, participation croisée aux événements d'autres projets...). Elle a étudié si cette coopération s'est développée en mode « point-à-point » ou au sein d'un réseau.

5.3.8 Suivi et évaluation

L'évaluation est un enjeu majeur pour tous les processus de gestion. Elle s'appuie sur le suivi. Suivi et évaluation sont une composante de base des projets PAC, comprenant la définition d'indicateurs durant le projet et leur évaluation pendant la phase post-projet. La présente étude s'est intéressée à la manière dont le suivi et l'évaluation ont été mis en œuvre dans chaque projet (indicateurs, observatoires...), à l'organisation en charge de l'évaluation, et à la manière dont le projet a pu influencer dans ce domaine d'autres projets ou des politiques (régionales, nationales, Méditerranéennes).

5.3.9 Implication des autres Centres d'Activités Régionales du PAM

Le programme PAC est un des plus importants programmes opérationnels au sein du PAM. Par ailleurs, les zones côtières sont un sujet d'intérêt direct pour la plupart des politiques environnementales importantes en Méditerranée. Les projets PAC sont ainsi d'excellentes opportunités de coopération entre les Centres d'Activités Régionales du PAM. L'évaluation s'est donc intéressée à la manière dont les autres CAR ont contribué aux projets PAC sur des aspects sectoriels le cas échéant (ex : aires marines protégées), ou sur des aspects méthodologiques (ex. participation, étude de durabilité) et pour l'intégration.

5.4 Travaux réalisés

Chaque projet a été évalué grâce à une étude de toute la documentation du projet (ex. étude de faisabilité, accord, rapports d'ateliers, rapports techniques, rapport de lancement et rapport final), suivie par une visite dans le pays concerné (Tableau 8)

Tableau 8. Visites dans les pays des projets concernés

Projet	Dates	Observations
Monténégro (ME)	18 - 19 décembre 2014	Réunion finale - 2 experts (MLT CLV)
Liban (LB)	14 - 15 janvier 2015	MLT
Malte (MT)	6 - 7 janvier 2015	MLT
Chypre (CY)	12 - 13 janvier 2015	MLT
Algérie (DZ)	9 - 10 février 2015	CLV
Maroc (MA)	11 - 13 février 2015	CLV
Espagne (ES)	17 - 19 février 2015	CLV
Slovénie (SL)	25 - 26 février 2015	MLT

A la suite de chaque visite un rapport succinct a été rédigé, incluant une partie textuelle et la grille d'évaluation complétée (voir Annexe – Evaluation des projets). Ce rapport a été partagé entre les évaluateurs pour garantir la conformité et la complémentarité dans la mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation.

Le résumé de l'évaluation pour chaque projet, comprenant l'évaluation des indicateurs, a été

préparé par les évaluateurs puis communiqué pour observations et commentaires aux point focaux nationaux - PFN (via le CAR/PAP) et aux personnes-clés rencontrées pendant les visites, y compris le coordinateur du projet lorsque c'était possible. Les retours de cette consultation ont été pris en compte par l'équipe d'évaluation pour réviser si nécessaires, ou mieux argumenter l'évaluation.

6 Résumé des conclusions

Cette section présente une description sommaire des résultats de l'évaluation pour tous les projets PAC à partir des visites et de l'analyse de la

documentation. Le détail de ces résultats pour chacun des projets se trouve en annexe.

6.1 Niveau du projet

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du résultat de l'évaluation à partir de la grille présentée à la section 5.2.1, pour le niveau du projet. Le tableau présente le résumé de l'évaluation pour chaque projet, ainsi que la moyenne par ligne pour tous les projets.

	ME	LB	MT	CY	DZ	MA	ES	SI	All
Conformité avec les lignes directrices PAC	4	5	5	5	5	5	5	5	4,9
Objectifs spécifiques au site	5	5	5	5	4	5	5	5	5,0
Activités horizontales	5	5	5	5	4	5	4	5	4,8
Objectifs méthodologiques	5	5	5	3	4	5		5	4,5
Création de capacités	4	4	4	3	5	3	3	4	3,8
Participation	5	4	4	4	4	5	5	5	4,5
Vision, projet territorial	5	3	5	4	4	5	5	5	4,5
Gouvernance locale durable	N/A	4	4	3	3	2	2	5	3,3
Prolongement du projet	N/A	3	4	3	3	2	1	4	2,9
Suivi et évaluation	2	1	4	1	2	1	2	2	1,9
Contributions extérieures	4	4	4	3	3	3	3	4	3,5
Intégration infra-national/national	5	4	4	4	5	2	3	5	4,0
Obstacles et barrières	5	5	4	2	5	5	4	4	4,3
Impact horizontal	N/A	3	4	4	2	2	1	4	2,9
Impact vertical (sauf national)	5	4	5	3	4	3	3	3	3,8
Système d'information côtier	4	1	N/A	1	3	3	4	3	2,7

6.2 Niveau national

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du résultat de l'évaluation à partir de la grille présentée à la section 5.2.1, pour le niveau national. Le tableau présente le résumé de l'évaluation pour chaque projet, ainsi que la moyenne par ligne pour tous les projets.

	ME	LB	MT	CY	DZ	MA	ES	SI	All
Sensibilisation	5	4	5	4	5	3	1	5	4,0
Politique et stratégie	5	2	5	4	5	2	1	5	3,6
Législation et réglementation	4	2	4	3	4	2	2	4	3,1
Gouvernance côtière		2	4	4	2	1	1	5	2,7
Système d'information côtier		2	4	1	4	2	1	5	2,7
Recherche et éducation		3	3	1	4	3	1	3	2,6
Indicateurs et évaluation		3	3	3	3	1	1	4	2,6

6.3 Niveaux régional et international

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du résultat de l'évaluation à partir de la grille présentée à la section 5.2.1, pour le niveau régional/international. Le tableau présente le résumé de l'évaluation pour chaque projet, ainsi que la moyenne par ligne pour tous les projets, afin de montrer de quelle manière ils ont individuellement et collectivement contribué aux

initiatives et politiques régionales, internationales et européennes.

Les termes de référence de l'évaluation ne comprenaient pas de consultation extensive des organismes à l'échelle régionale ou nationale ; à l'exception de quelques entretiens avec des membres du PAP/RAC, principalement consacrés aux projets eux-mêmes. Il n'y a pas eu d'entretiens au-delà du niveau national.

	ME	LB	MT	CY	DZ	MA	ES	SI	All
Coopération régionale horizontale	4	1	1	1	2	3	2	2	2,0
Mise en œuvre du Protocole GIZC	5	1	N/A	2	4	2	2	3	2,7
Mise en œuvre du protocole SPA/DB	1	1	3	1	1	3	1	2	1,6
Législation et politique européenne	N/A	N/A	3	2	N/A	N/A	1	3	2,3

6.4 Analyse

Une des principales conclusions de l'étude comparée des projets individuels (basée sur la grille ci-dessus, mais aussi sur les informations des rapports et sur les entretiens), est que **la plupart des projets ont atteint tous leurs objectifs spécifiques**, "verticaux" ou sectoriels, "horizontaux" ou transversaux, méthodologiques et fonctionnels le cas échéant. C'est une conclusion très positive, en particulier si l'on considère le coût peu élevé de ces projets, et elle suffirait à justifier la recommandation de poursuivre les projets PAC.

Les projets partagent certaines faiblesses, qui peuvent être dans certains cas attribuées à des situations locales, mais qui selon les évaluateurs peuvent être aussi liées à la conception même des projets PAC, qui peut empêcher que ces projets de produire tous les bénéfices espérés, notamment:

- **La durabilité des projets** est souvent faible ou moyenne : peu de tâches post-projets ont réellement été conduites, peu de processus ont réellement survécu à la fin du projet, en

particulier lorsque aucune organisation n'était officiellement engagée à sa mise en œuvre sur le long terme ;

- **Le niveau du suivi et de l'évaluation** est souvent limité: même lorsque des indicateurs ont été définis, il y a rarement une organisation désignée pour les produire lorsque le projet est terminé, ou pour évaluer sur le long terme la mise en œuvre de la stratégie ;
- **Les systèmes d'informations côtiers** développés (lorsque c'est le cas) disparaissent souvent à la fin du projet, ou restent disponibles mais ne sont plus maintenus ;
- Il n'y a pas de **réplication « horizontale »** : les projets locaux ne déclenchent en fait pas d'autres projets locaux ou n'en stimulent pas le développement ;
- **L'impact vertical** (du projet vers la politique) est généralement faible, sauf lorsque le projet a été conçu dès le début comme un support au développement d'une politique ou d'une stratégie nationale, auquel cas cet impact est très important ;

- **L'influence des projets au-delà du niveau national** est généralement faible: il y a peu de contacts directs avec les autres pays ; l'impact des projets au niveau régional semble être liés principalement à la médiation par le RAC/PAP, qui est efficace mais limitée dans son champ et ses impacts ;
- Les projets PAC qui ont **fortement influencé les politiques nationales** étaient connectés depuis le début du projet au développement de la politique nationale ; les autres projets ont eu une influence limitée au delà du niveau local ;
- La contribution des **autres CAR du PAM** a été sectorielle et limitée, même lorsque le projet PAC mettait en place la politique qu'ils supportent ; il semblerait que les projets PAC soient considérés comme des projets du CAR/PAP plutôt que comme des projets du PAM ;
- Tous les projets ont réellement contribué au renforcement d'une **capacité GIZC**, et dans certains cas à grande échelle ; cependant, les processus pour maintenir et disséminer les savoir-faire et les connaissances manquent souvent (la transmission se fait principalement au niveau individuel, et non institutionnel) ;
- Dans certains Etats membres de l'UE, il n'y a pas eu de **reconnaissance visible que les projets PAC/GIZC** contribuaient à la mise en œuvre de la politique littorale européenne telle que définie par la recommandation européenne sur la GIZC (2002).

Les limitations de l'approche qui consiste à évaluer un programme à travers l'évaluation de certains de ses projets (évaluation « montante », « bottom-up ») sont très visibles dans certains cas. Ainsi, il est clair que *le programme PAC a produit une impulsion majeure pour la décision d'adopter le protocole GIZC*, et en ce sens chaque projet a effectivement contribué à cette évolution majeure au niveau régional en influençant les décideurs au niveau national. Néanmoins, sauf dans certains cas (lorsqu'il y a eu une forte participation du ministère en charge de la loi littoral), le processus correspondant (expérience du projet transcrite dans des rapports, analyse au niveau du ministère en charge et des autres ministères concernés au niveau national, contribution au soutien au niveau régional) n'a pas pu être tracé pendant cet exercice d'évaluation. **Une évaluation complémentaire « descendante » serait nécessaire pour compléter la vision et évaluer pleinement l'impact du programme PAC au niveau régional.**

7 Conclusions et recommandations

L'objectif de cette évaluation était:

- D'évaluer la contribution des projets PAC à des programmes et des initiatives de plus large envergure, notamment ceux liés à la convention de Barcelone ;
- D'évaluer la durabilité des résultats de ces projets, à la fois en termes de mise en œuvre de leurs recommandations, propositions et en termes de changements politiques, juridiques, institutionnels et programmatiques en vue d'améliorer la gestion côtière ;
- De mettre en évidence les leçons tirées de l'analyse.

Afin de permettre au CAR/PAP et à ses partenaires de dessiner un avenir pour le programme PAC, l'équipe d'évaluation a élaboré, sur la base de son travail, une série de conclusions et de recommandations.

7.1 Conclusions

A ce jour, en plusieurs vagues ou « générations » basées sur les mêmes spécifications, 18 projets PAC ont été développés impliquant la plupart des pays riverains de la Méditerranée. Ce premier « cycle » se termine, et même si l'évaluation ne couvre pas les projets PAC lancé plus récemment (France et Italie), ce travail couvre en grande partie les derniers projets de ce cycle. Ceci permet de poser un certain nombre de questions quant à l'efficacité du PAC, telles que présentées dans le sous-chapitre suivant.

7.1.1 Avenir du programme PAC

Un nouveau cycle PAC est-il utile ?

La première question qui se pose à la fin de ce cycle pourrait être : un nouveau cycle de projets PAC est-il nécessaire ?

Lorsque le programme PAC a été lancé en 1996, la GIZC n'était encore qu'un simple concept dans la majorité des pays méditerranéens (et dans le

monde). Ce n'est plus le cas : dans la plupart des pays (et cela est démontré dans la plupart des huit pays évalués), il y a maintenant une large sensibilisation à l'approche GIZC, et cette approche est désormais institutionnelle (Protocole GIZC) et juridiquement contraignante pour les pays qui ont ratifié ce protocole. Bien qu'il n'y ait pas de directive GIZC spécifique dans l'UE, les principes de la GIZC sont cependant sous-jacents dans les directives DCSMM et PEM.

Cependant, la GIZC est encore très loin d'être généralisée en Méditerranée d'une manière conforme au protocole GIZC ou aux dispositions pertinentes des directives de l'UE, et il est probable que la généralisation de cette approche dans tous les pays Méditerranéens nécessitera au moins deux autres décennies. Le premier cycle PAC a démontré que changer la manière dont les côtes sont gérées – ou même seulement initier la gestion des côtes – est un processus difficile, et que pour ce faire les pays méditerranéens ont besoin d'un soutien politique et technique extérieur, d'émulation et de coopération. De plus, l'application des principes de la GIZC s'est étendue au delà de son objectif prioritaire de conservation environnementale, et ces principes sont maintenant appliqués dans un cadre plus orienté vers la planification spatiale. Cet élargissement du champ de la GIZC associé à la multiplication des défis associés à la gestion durable des côtes de Méditerranée conduit à la conclusion **qu'il y a un besoin clair de poursuivre le soutien à travers un nouveau cycle PAC.**

7.1.2 Enseignements tirés des projets

Qu'est-ce qui pourrait être changé ?

Comme expliqué dans la section 4, la mise en œuvre du PAC depuis son lancement a été confrontée à des changements des politiques et de la gouvernance. Par ailleurs, certains enseignements peuvent être tirés des projets qui ont été conduits durant le premier « cycle » (1989-2014). Si l'on

prend en compte l'évaluation de tous les projets qui ont été achevés, il semble que des leçons « génériques émergent.

Les projets PAC moteurs de changement

Tous les projets PAC ont produit de très bons résultats et impacts. Bien sûr, l'essentiel de ces résultats est lié à l'approche intégrée ; mais grâce à l'impulsion qu'ils créent, ces projets ont eu de nombreux effets positifs dans tous les secteurs. Dans plusieurs cas, il semblerait que les projets PAC ont même eu plus d'influence sur certaines politiques sectorielles (ex : le tourisme côtier) ou certaines politiques non-environnementales (ex : aménagement du territoire et urbanisme) que sur les politiques environnementales elles-mêmes.

GIZC et environnement

La GIZC est une approche holistique qui englobe tous les secteurs. Au niveau local, tous les projets ont pris en compte avec succès toutes les dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale). Cependant, le fait que les projets PAC sont soutenus par les ministères de l'environnement (points focaux de la convention de Barcelone) semble au niveau national réduire leur influence au-delà du champ de l'environnement.

Processus de dissémination

Il semble que les projets PAC ont contribué à la dissémination de la GIZC principalement par deux types de processus :

- Dissémination indirecte : les capacités acquises dans un projet sont ensuite réutilisées dans d'autres projets, ou soutiennent des formations ou des projets académiques, dans la même région, ou dans d'autres régions du même pays ;
- Passage à l'échelle supérieure à travers une politique et des stratégies définies au niveau supérieur (généralement au niveau national), lorsque le développement de ces politiques ou stratégies a été couplé au projet PAC.

Aucun processus de « clonage » (réplication directe de « local à local ») n'a été observé, et il n'y a pas eu

de « contagion » du niveau local vers le niveau national : il semble qu'on ne peut pas espérer qu'une évolution spontanée du cadre national de la politique côtière puisse être déclenchée par des projets locaux, *sauf lorsque ces projets sont conçus comme des expériences pilotes en soutien du développement des politiques nationales*, qui engendrent elles-mêmes plus tard de nouveaux projets.

Durabilité

La plupart des projets PAC n'étaient pas durables par eux-mêmes. Seul les projets qui ont été « absorbés » par des structures institutionnelles (ex : administrations locales) ou des stratégies (ex : schémas de planification spatiale) ont survécu, mais généralement uniquement à travers leur composante de *planification* : la composante de *gouvernance* a généralement disparu lorsqu'elle n'était pas soutenue par des mécanismes institutionnels (tels que des conseils ou comité). Il en a généralement été de même pour la composante de *gestion* qui a disparu lorsque l'équipe d'animation et de coordination établie durant le projet a été dispersée. Généralement, il n'y avait pas de *financement* disponible pour les actions post-projet (sauf lorsque les projets étaient intégrés dans les politiques locales).

Composante maritime des projets PAC

Même lorsque le champ géographique du projet comprenait une zone maritime significative, la majorité des objectifs prioritaires des projets PAC évalués étaient liés à des problématiques terrestres d'urbanisation, d'artificialisation des terres côtières, à la gestion de l'eau, etc. De ce fait, même lorsque certaines problématiques sectorielles maritimes ont été traitées par les projets, *la partie maritime de la zone est restée une « zone aveugle » pour la majorité des projets* (pas de mécanismes de gouvernance maritime, pas de planification, pas de mesures de gestion).

La mémoire des projets

La mémoire des projets est souvent perdue localement. Lorsqu'aucune institution n'est en

charge de la poursuite du projet, les résultats du projet disparaissent. Ainsi, il n'y avait pas d'organisme dépositaire local (ou national) officiel pour les rapports de la majorité des projets. La seule mémoire conservée l'était au PAP/CAR.

Soutien par le CAR/PAP

Il y a un consensus général dans tous les projets à propos de l'importance et de l'efficacité du soutien des projets par le CAR/PAP, à la fois de la part des équipes permanentes et des experts extérieurs: leurs connaissances, leurs réseaux, leur expertise, leur disponibilité ont été salués par tous les participants de tous les projets. Quelques (légères) réserves ont été exprimées quant à la sélection des experts : dans la plupart des cas, il est reconnu que les experts d'autres régions peuvent amener un expertise très utile, mais ceci a pu apparaître comme un risque pour la génération de capacités locales. Ceci pourrait être en partie lié à des financements réservés pour des actions ciblées d'experts, au détriment de la continuité du soutien.

Contribution des autres Centres d'Activités Régionales du PAM

Un ou plusieurs CAR autres que le CAR/PAP étaient généralement impliqués dans des activités spécifiques, mais ils ont produits des contributions sectorielles ciblées, avec un faible niveau d'intégration. Bien que la plupart d'entre eux aient répondu aux attentes spécifiques du projet, leur contribution réelle est considérée comme faible par la plupart des projets PAC. Les autres CAR semblaient considérer leur contribution essentiellement comme une prestation de service vers des projets dont l'objectif et les buts étaient hors du champ de leurs priorités. Les projets PAC sont pourtant des opportunités uniques pour la mise en œuvre opérationnelle de toutes les politiques du PAM, et on aurait pu attendre de la part des autres CAR non seulement qu'ils fournissent un soutien de haut niveau au projet PAC, mais également qu'ils s'impliquent dans les activités horizontales (renforcement de capacité, système d'information, suivi, etc.). Ainsi, bien que l'intérêt de l'approche IMAGINE ait été reconnue par

les projets, la manière dont elle a été mise en œuvre ne permettrait pas aux capacités locales de prendre le relais. Il existe aussi des liens forts entre la GIZC et la gestion des Aires Marines Protégées (AMP), qui auraient pu être renforcés et rendus plus cohérents à travers une coopération plus active entre les CAR dans les projets PAC

Une approche prospective est nécessaire pour tous les projets GIZC, afin d'explorer et d'évaluer de futurs possibles, en vue de choisir le scénario plus approprié (en termes de durabilité), qui servira de base pour la stratégie du territoire. Dans le cas contraire, le projet GIZC ne fera que pérenniser la situation présente, même si ce n'est pas la situation désirée, et que donc elle n'est pas durable. Le potentiel et l'opportunité représentés par *l'approche participative* IMAGINE ont été très appréciés, et ont contribué à la construction dans l'espace et le temps du projet d'une culture et d'une vision partagées, mais lorsqu'elle les approches participatives sont seulement portées par des structures existantes elles tendent à produire une vision à court terme et à manquer de composantes de long terme (tendances, ruptures possibles) et d'une perspective large dépassant l'échelle locale.

Les études de durabilité sont un instrument très utile, mais pas très évident à mettre en œuvre. Elles produisent deux résultats principaux : un ensemble d'*indicateurs* de « durabilité » qui sont utilisés pour soutenir la définition d'un « *avenir désiré* ». Toutefois, du fait de la complexité des approches intégrées, il semble que les experts jouent un rôle plus grand dans la définition de la stratégie/l'avenir que les acteurs locaux, alors que ce sont eux qui devront mettre en œuvre la stratégie et en subir les conséquences éventuelles.

7.1.3 Contribution à des programmes et des initiatives à plus grande échelle

Niveau régional

Mise en place du Protocole ASP/DB

Plusieurs projets (ex : Maroc, Espagne, Malte) comprenaient des aires marines protégées. Il n'y a

pas d'indication que ces projets aient fourni des apports méthodologiques (ex : principes de gestion, intégration terre-mer pour les zones protégées) au delà des résultats opérationnels (ex : la création de nouvelles AMP). Lorsqu'il était impliqué, les actions du CAR/ASP étaient limitées à des interventions ad-hoc, très utile au niveau local mais sans impact méthodologique visible (voir ci dessus).

Contribution à la mise en place d'autres instruments régionaux

Il n'y a pas d'indication que les projets PAC aient contribué à la mise en œuvre d'instruments régionaux tels que les décisions de la CGPM.

Initiatives européennes

Les projets PAC dans les états membres de l'UE (Malte, Chypre, Slovaquie, Espagne) auraient pu être d'excellentes opportunités pour la mise en œuvre de la recommandation GIZC de l'UE : projets-pilotes pour le développement de lignes directrices relatives à des thèmes particuliers, aux mécanismes de gouvernance locaux, ou au suivi et à l'évaluation (indicateurs). Il semble que cela ne se soit pas produit: il n'y a pas eu de soutien visible de l'UE aux projets dans les Etats membres de l'UE pour la mise en œuvre de ces projets, et il n'y a pas d'indication visible d'un intérêt direct de la part de la Commission européenne ou des agences de l'EU (ex : AEE) pour ces projets. Priorité est donnée par l'EU à la mise en œuvre des Directives (obligatoire pour les Etats membres de l'UE et encouragée pour les états non membres à travers les programmes de voisinage), ce qui peut expliquer pourquoi l'occasion d'harmoniser le protocole GIZC de la Convention de Barcelone et la mise en œuvre des directives de l'UE a été manquée. Ceci est important car pour les Etats membres de l'UE il y a là une source potentielle de conflits en termes d'activités et de priorités.

Niveau international

La Méditerranée étant la région pilote pour la mise en œuvre de la GIZC à l'échelle régionale (PAM, PAC, Protocole GIZC), une coopération avec d'autres

régions dans ce domaine à l'échelle des projets PAC aurait pu être attendue, notamment si l'on considère que la Méditerranée est une des Mers Régionales au sens de l'UNEP. En fait, aucun indice n'a été trouvé de contact avec d'autres régions.

7.2 Recommandations

Sur la base des conclusions génériques de l'évaluation des projets PAC individuellement et dans leur ensemble (jusqu'à quel niveau ont-ils répondu aux attentes?), les opportunités futures pour le programme PAC ont été envisagées, et une série de recommandations ont été formulées dans le but d'améliorer l'impact et l'efficacité d'un futur cycle du programme PAC.

7.2.1 Recommandations générales

Programme PAC

Un **nouveau cycle de projets PAC** pourrait être lancé, avec des objectifs révisés.

La priorité devrait être de faire des projets PAC des **projets pilotes** pour le développement des politiques. Au lieu de projets locaux autonomes destinés à être dupliqués, les projets PAC devraient être conçus en parallèle avec la conception de politiques côtières et/ou de stratégies nationales (ou infra-nationales lorsque c'est pertinent) et en vue de soutenir cette conception.

Recommandation: *Au-delà d'engagements faibles des administrations, les ToRs des projets PAC devraient explicitement comprendre des objectifs de développement de politiques et des objectifs d'expérimentation. D'autres ministères que celui de l'Environnement devraient être associés dans le pays cible lorsque d'autres secteurs sont concernés (ex : tourisme, pêche).*

Dans tous les cas, un lien clair devrait être établi dès la phase de conception entre la projet GIZC et la planification spatiale à l'échelle et au niveau pertinents (ex : le projet PAC devrait avoir pour but de développer le plan d'aménagement côtier – le PAC du Monténégro est un modèle potentiel dans ce domaine).

Recommandation : La stratégie développée à travers les projets PAC devrait être connectée directement au système de planification national/régional/local.

Projets PAC et zones maritimes

Au début du programme PAC, l'intérêt était surtout porté sur les problématiques et les problèmes liés à la terre. La partie maritime de la plupart des projets était limitée à quelques actions sectorielles. Il y a maintenant un besoin clair de **développer la planification et la gestion dans les zones maritimes des projets** ; ceci peut se faire en étendant de l'approche centrale GIZC par une composante PEM (planification de l'espace maritime) qui se concentrerait sur la gestion de problématiques spécifiquement maritimes. Comme la GIZC et la PEM partagent la même approche, une telle extension ne pose aucun problème de principe.

Recommandation : Lorsque c'est pertinent (utilisation intensive de la mer, activités futures, impacts cumulatifs des activités maritimes), les projets PAC devraient inclure une composante PEM pour la partie maritime de la zone côtière, reliant ainsi plus étroitement mer et terre.

7.2.2 Conception et mise en œuvre du projet

Durée des projets

La GIZC est un processus ; les projets PAC peuvent généralement initier ce processus au niveau local, mais ne suffisent généralement pour rendre la GIZC permanente au-delà de la durée du projet (3 ans, y compris une période de définition). Les projets PAC devraient couvrir au moins un « cycle » complet du processus de gestion (comprenant la conception du projet, sa mise en œuvre et l'évaluation de la mise en œuvre).

Recommandation : La durée et le financement du projet devrait être allongés, et inclure au moins en partie ce qui constitue actuellement les actions « post-projet » : suivi et évaluation des indicateurs, structures de gouvernance participative.

Recommandation : Les mandats du PAM et du RAC/PAP prévoient une assistance technique sur la

base des demande des pays ; il conviendrait d'examiner comment les obligations de la Convention de Barcelone et de son Protocole GIZC pourraient créer un mécanisme d'assistance à la mobilisation de financement permettant un soutien de long terme pour les initiatives nationales et régionales.

Recommandation : Les résultats requis pour tous les projets PAC devraient comprendre : une stratégie côtière de long terme pour la région du projet, des mécanismes de suivi et d'évaluation, des mécanismes durables de gouvernance, des mécanismes de financement durable pour la mise en œuvre de la stratégie côtière.

Domaines d'intervention

Sur la base de la Convention de Barcelone, la plupart des projets PAC se concentrent sur des zones de grande valeur environnementale. Les projets PAC ont démontré qu'au delà de sa contribution à la protection de ces zones, la GIZC peut soutenir des approches de développement durable dans des zones où la priorité est donnée aux objectifs économiques et sociaux. Les villes côtières et les zones où la pression de la population est élevée sont des zones en grand besoin d'une gestion intégrée, ce qui en fait donc des candidats parfaits pour des projets pilotes.

Recommandation : Certains projets PAC pourraient cibler des zones artificialisées et densément peuplées. De tels projets pourraient être intégrés dans un réseau à l'échelle de la Méditerranée.

Champ géographique

La plupart des projets PAC se sont initialement concentrés sur l'implantation de la GIZC au niveau local à l'échelle de socio-écosystèmes. De tels périmètres ne correspondent en général pas aux échelles de décision, ou correspondent à des échelles institutionnelles trop petites (ex : municipalité), où il n'y a pas assez de ressources ou de pouvoir pour mettre en œuvre réellement la stratégie. Par ailleurs, les projets développés récemment à des échelles plus grandes ont obtenu des résultats très positifs.

Recommandation : Continuer à définir des projets PAC aux échelles administratives/niveaux régionaux destinés à soutenir le développement de stratégies côtières infra-nationales (régions, NUTS 2 ou 3)

Financement

Il semble que hormis les projets en relation étroite avec le développement et les instruments de politiques, aucun projet n'a réellement produit un mécanisme de financement durable permettant au projet de se poursuivre au delà du financement intentionnel de départ.

Recommandation : Les projets PAC devraient tous proposer un financement durable pour les actions d'après-projet et pour la mise en œuvre de la stratégie développée durant le projet.

Participation et conception du projet

La participation est une caractéristique majeure des projets GIZC et PAC. Au cours du processus GIZC, la participation de toutes les parties prenantes est attendue à toutes les étapes, y compris au cours de la conception du projet. Il semble que pour la majorité des projets PAC, cette étape de conception (« étude de faisabilité ») a été restreinte à un nombre limité d'experts, ce qui a pu limiter non seulement le champ du projet, mais également l'envie des parties prenantes à participer si elles n'avaient pas été associées à la conception du projet. Des lacunes dans la participation à ce stade réduisent les possibilités d'obtenir des financements additionnels de la part d'autres acteurs (partenariat public-privé).

Recommandation : Impliquer plus les parties prenantes (notamment les acteurs économiques), à partir du début de la conception du projet afin de répondre à plus de besoins et d'obtenir un soutien (et le cas échéant un financement additionnel) de la part d'une plus large gamme d'acteurs.

Système d'information

Tous les projets PAC doivent développer un système d'information, nouveau ou sur la base d'un système existant. La plupart de ces systèmes disparaissent car ils sont isolés et spécifiques au

projet. En s'appuyant sur les acquis de plusieurs projets (tels que le projet européen FP7 « PEGASO »), il serait possible de proposer un « kit de système d'information » à tous les projets qui démarrent (Infrastructure de Données Spatiales, logiciels libres) afin de capitaliser les développements, de rendre les données interoperables et de soutenir le développement d'un système d'informations côtier méditerranéen commun.

Recommandation : Tous les projets PAC devraient être invités à utiliser un ensemble d'outils commun afin de développer des systèmes d'information côtiers interoperables et durables.

Composantes transversales des projets

Dans beaucoup de projets, l'intégration et les liens entre les différentes composantes des activités du projet étaient faibles. En plus de diminuer l'impact potentiel final des projets, ceci a également réduit l'efficacité des activités transversales proposées – telles que les études de durabilité – et a rendu inefficace la conception et la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation.

Recommandation : Les projets PAC devraient utiliser un cadre logique de gestion de projet plus rigoureux afin de s'assurer que les activités transversales et le suivi et l'évaluation sont bien des parties intégrantes du projet, et non des activités rapportées.

Contribution des projets PAC à la mise en place de politiques et stratégies du PAM

Les projets PAC sont parmi les projets les plus ambitieux dans le système du PAM. Ils pourraient contribuer à virtuellement toutes les stratégies et politiques du PAM. Pourtant, malgré les efforts pour promouvoir le programme PAC à l'extérieur du CAR/PAP, et probablement du fait des contraintes sur les ressources humaines et financières dans les autres CAR, cette possibilité de contribution du PAC aux autres politiques n'a pas été pleinement réalisée.

Recommandation : Concevoir les projets PAC pour la mise en œuvre locale/nationale de toutes les politiques et stratégies du PAM, et non seulement de la GIZC.

7.2.3 Niveau national

En vue d'encourager la dissémination de la GIZC à travers le pays, tous les projets PAC doivent être soutenus par les administrations nationales. Toutefois, ceci ne suffit pas pour garantir que les projets seront réellement utilisés au niveau national, et dans de nombreux cas, ce soutien ne s'est pas traduit par des résultats concrets au niveau national.

Recommandation : *Les futurs projets PAC devraient avoir des objectifs clairs et définis non seulement au niveau local, mais également au niveau national, comme par exemple de constituer des expériences pilotes pour les futures politiques ou stratégies, pour soutenir le développement des initiatives nationales, etc.*

7.2.4 Niveau des sous-régions

L'échelle méditerranéenne est très grande, et la région ne peut pas être considérée comme homogène pour de nombreuses raisons. Néanmoins, il existe de nombreuses similarités à des échelles moins grandes et les pays appartenant à la même sous-région partagent souvent les mêmes problèmes, et pourraient donc partager les mêmes solutions. Cela est apparu clairement lors de l'évaluation en Méditerranée occidentale (Mer d'Alboran : Espagne, Maroc et Algérie).

Recommandation : *Dans l'avenir, les projets PAC pourraient soutenir la coopération au niveau de la sous-région, par exemple en concevant et en mettant en place des projets jumelés dans deux pays, ou en soutenant des sous-réseaux à cette échelle.*

7.2.5 Niveau méditerranéen

Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD)

Étant donné l'importance des zones côtières dans la Méditerranée, il est important qu'un chapitre spécifique soit consacré à « mer et côtes » dans la SMDD 2.0. Cependant, il n'est pas certain qu'un tel chapitre dans un document couvrant un objet très large soit suffisant pour guider le développement

des stratégies côtières nationales comme requis par le protocole GIZC.

Recommandation : *Pour compléter la SMDD 2.0, des lignes directrices pourraient être établies pour soutenir le développement par les pays Méditerranéens de leur stratégie nationale GIZC.*

Plan d'Action pour la Méditerranée

Le PAM est le principal instrument pour la mise en œuvre des objectifs de la convention de Barcelone, qui couvre bien un champ bien plus large que la seule gestion des zones côtières. Les projets PAC sont des opportunités uniques de mise en place opérationnelle non seulement de la GIZC mais de toutes les actions du PAM dans les zones côtières. Les projets PAC comprennent déjà des actions spécifiques liées aux autres activités PAM, mais qui sont généralement considérées comme des actions sectorielles, et ne sont pas fortement liées au noyau du projet.

Recommandation : *Lorsque c'est pertinent, les projets PAC devraient être utilisés pour le développement de méthodologies liées aux autres activités du PAM ; les autres CAR devraient être associés au niveau de la coordination et non simplement de la réalisation de tâches.*

Mise en réseau des projets GIZC

La connexion et la mise en réseau de projets locaux devraient être une priorité. La plupart des connexions institutionnelles sont encore faites à travers le CAR/PAP ; ce « réseau centralisé » est fort, mais il souffre aussi de limitations, certaines liées aux ressources limitées du RAC/PAP, mais également au fait qu'un tel réseau ne peut traiter efficacement que des problématiques qui sont d'intérêt commun pour tous. Il existe donc un besoin de connecter de manière décentralisée les projets GIZC à travers la Méditerranée.

Le PAC a commencé avant l'avènement de l'internet, lorsque la mise en réseau était limitée par le coût (en temps et en argent) des rencontres physiques. D'un autre côté, seulement quelques projets étaient conduits simultanément, ce qui limitait l'intérêt potentiel de mettre en réseau tous

les projets. Les choses ont changé depuis, et il est maintenant nécessaire de prendre en compte l'opportunité constituée par les nouvelles technologies pour connecter les projets même distants dès lors qu'ils partagent les mêmes problématiques et priorités côtières, ou lorsqu'ils mettent en œuvre les mêmes instruments.

Recommandation : *Développer un réseau méditerranéen de projets GIZC ainsi qu'un centre d'information littoral basé au CAR/PAP et qui pourrait être basé sur les produits et les résultats du projet PEGASO (informations côtières, liens vers les projets, mémoire des projets passés, soutien aux réseaux thématiques et aux groupes de travail, webinaires...).*

7.2.6 Coopération régionale en matière de GIZC

Jusqu'à maintenant, les projets PAC ont été conçus et gérés directement par le PAM à travers le CAR/PAP. Cette approche exclusive impose des limites physiques (ressources, politique, environnement) en termes de nombre, de champ d'action et d'étendue des projets de gestion côtière qui peuvent être mis en place dans ce cadre.

Lorsque le programme PAC a démarré, c'était le seul programme ambitieux destiné au développement de la GIZC en Méditerranée. Désormais, de nombreuses institutions internationales (intergouvernementales et non gouvernementales) et de nombreux financeurs soutiennent l'approche GIZC et financent des initiatives GIZC à travers la Méditerranée (souvent pour des montants bien supérieurs aux projets PAC) qui partagent parfois exactement les mêmes objectifs que les projets PAC, ou peuvent avoir des objectifs complémentaires (développement économique). Néanmoins, la coopération au niveau stratégique entre ces institutions n'est pas aussi développée qu'elle pourrait l'être, ce qui se traduit par des efforts dispersés, des projets sans suite, une contribution faible au renforcement de capacités (intervention d'experts extérieurs) et une adoption lente ou nulle par les institutions locales ou nationales.

A titre d'exemple, la figure 5 (source : S. Grimes) représente une carte des projets GIZC ou liés à la GIZC sur la côte algérienne au cours des dernières années.

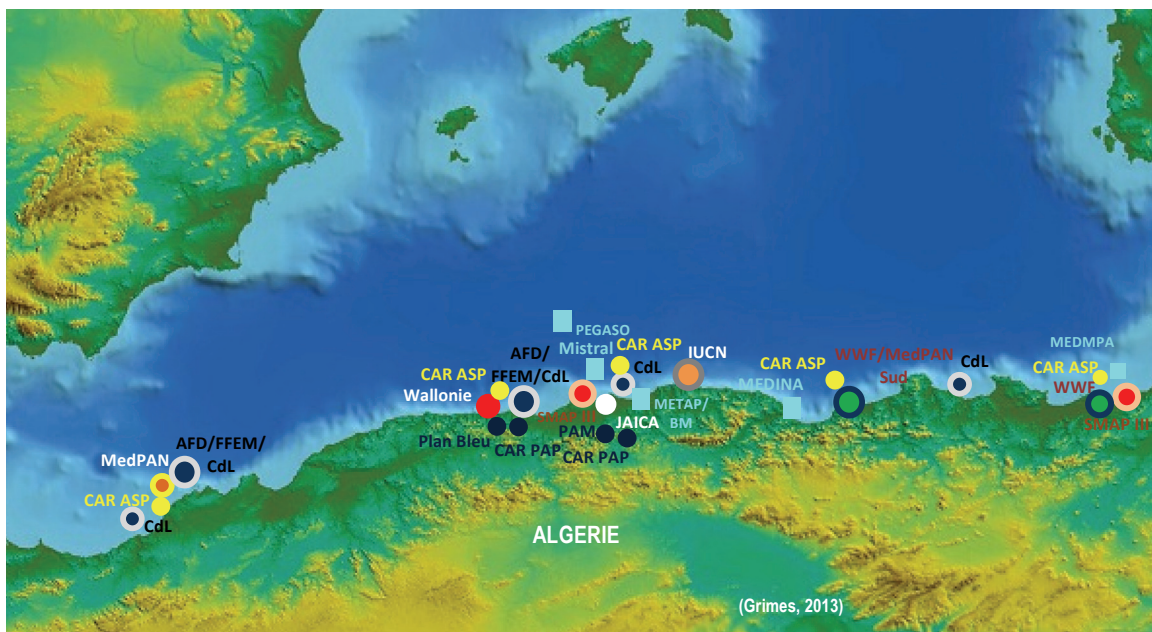


Figure 5. Projets en rapport avec la GIZC en Algérie

Recommandation : *Le programme PAC pourrait devenir le programme cadre méditerranéen pour toutes les initiatives GIZC ou liées à la GIZC (projets côtiers, programmes). Un label « PAC » pourrait être créé, qui pourrait être attribué aux projets GIZC sous réserve qu'ils remplissent un nombre de conditions-clés quant à leur conception, à leur gestion, au partage d'expérience, à la continuité, qu'ils fassent l'objet d'un suivi technique par les CAR du PAM et qu'ils soient connectés au réseau GIZC Méditerranéen. Ce label pourrait être attribué par une commission mixte regroupant tous les financeurs. Un fond commun pour la GIZC pourrait être établi afin de soutenir les projets accrédités « PAC ».*

7.2.7 Union européenne

Il y a une forte convergence entre l'approche PAC de la GIZC et la recommandation de 2002 de l'UE. De ce fait, les projets PAC des états membres de l'UE sont potentiellement des expériences pilotes particulièrement intéressantes pour la mise en place de la GIZC, et probablement pour l'avenir de la *planification de l'espace maritime* (mise en œuvre de la Directive 2014/89/EU). Ces projets contribuent également à la mise en place d'autres législations européennes majeures (DCE, DCSSM Directive

Inondations...). Très souvent, ils pourraient aussi contribuer également à la mise en œuvre des accords d'association entre l'UE et les états non-membres de l'UE. Néanmoins, et curieusement, les projets PAC des états membres de l'UE, qui sont d'intéressants projets pilotes pour la mise en place intégrée de ces politiques, ne semblent pas avoir vraiment attiré l'attention de l'UE.

Possible recommandation : *Au delà du soutien spécifique des projets PAC dans les états membres par différents fonds (FEDER, FEAMP...), il semble que l'UE (Commission européenne et Etats membres) devraient soutenir directement le programme PAC lui-même.*

7.2.8 Niveau international

L'approche du programme PAC est très intéressante, et elle pourrait être promue dans d'autres mers régionales, en commençant par la Mer Noire où il y a un besoin crucial de plus d'intégration et de plus de coopération dans les zones côtières.

Possible recommandation : *Etablir un partenariat à l'intérieur du programme PAC avec d'autres régions (particulièrement la Mer Noire), mettre en réseau, ou jumeler des projets.*

ANNEXE : EVALUATION DES PROJETS

- Monténégro
- Liban
- Malte
- Chypre
- Algérie
- Maroc
- Espagne
- Slovénie

PAC Monténégro

Visite: 18-19 décembre 2014 - Réunion finale du PAC Monténégro

Synthèse

Le projet couvre l'ensemble des côtes du Monténégro, 300km, y compris des zones côtières très touristiques (Kotor).

Après la décision de démarrer le programme en 2005, le PAC Monténégro a été lancé en 2011 et s'est terminé en décembre 2014. Lors de la préparation du projet, le Protocole GIZC fut signé, et il fut décidé que le projet PAC soutiendrait le développement de la Stratégie Nationale GIZC, ainsi que la préparation à l'aménagement d'un plan spatial pour la côte monténégrine : « Plan Spatial Particulier » pour la zone côtière du Monténégro.

Ces développements et donc le projet PAC, sont basés sur une vision « descendante » qui a pour but de développer un tourisme durable et de haute qualité sur la côte, ainsi qu'une agriculture durable, et les synergies potentielles (écotourisme et agri-tourisme).

Dans ce contexte, le projet PAC a conduit plusieurs études sur des aspects importants (recul par rapport au trait de côte, vulnérabilité et attractivité, tourisme, géoportail pour la dissémination de données, etc.) et contribué à la préparation du plan, de la stratégie, et de la définition des mécanismes de gouvernance pour la côte (commission ministérielle).

Les résultats principaux sont:

- La stratégie nationale GIZC ;
- Les méthodologies (ex : études de vulnérabilité, attractivité, recul) et les instruments ;
- Des études sectorielles spécifiques.

Le plan d'aménagement côtier est en partie un produit indirect des activités conduites pendant le PAC Monténégro.

Évaluation du projet PAC

Ce projet est le premier projet complètement en ligne avec le protocole GIZC. Il est également spécifique pour deux raisons:

- Il a été conduit en parallèle avec un exercice stratégique national ; et
- Il a été direct avec la planification spatiale sur le littoral, qui est une problématique transversale pour toutes les parties intéressées.

Forces : comme l'un des objectifs principaux du projet est la création d'une stratégie nationale, la transférabilité au niveau national est traitée au cœur du projet. La « vision » et la partie stratégique qui manquent souvent sont ici également au cœur du projet. Ce projet ne se concentre pas uniquement sur la résolution de problèmes, mais également sur la préparation de l'avenir.

Faiblesses : Si l'on considère que l'approche GIZC devrait prendre en compte les études, la stratégie, la planification et la mise en œuvre, il semblerait que la *dimension de gestion* de la GIZC manque au projet, qui se concentre surtout sur les études de faisabilité stratégiques et la planification. De ce fait, alors que la *maintenance* du plan et de la stratégie semble assurée, leur mise en œuvre future n'est pas claire¹ (quelle(s) agence(s) sera en charge de soutenir la mise en œuvre, le suivi, etc. ; problématiques de gouvernance avec les municipalités).

La *zone maritime* est dans le champ de certaines des études, mais pas dans celui du plan (la partie maritime est encore pour l'essentiel laissée en « bleu », il n'y a pas de stratégie ou de plan visible pour les activités maritimes, même lorsqu'elles sont directement liées aux objectifs stratégiques principaux (attractivité, tourisme).

¹ Cette évaluation pourra être révisée sur la base de la version anglaise de la stratégie nationale, non disponible durant l'évaluation.

Réunions et entretiens d'évaluation

- Réunion courte (15 min) avec Sanja Ljeskovic Mitrovic), directrice générale pour l'aménagement du territoire ;
- Échanges avec divers experts et parties prenantes participant à la réunion finale ;
- Réunion au Morsko Dobro à Budva : directeur adjoint, Jelena Knezevic, coordinatrice pour le PAC Monténégro, représentant du Ministère de l'Environnement.

Sujets d'intérêt spécifique pour l'évaluation

- Transférabilité vers les autres pays méditerranéens :
 - La côte monténégrine est courte (300km), et cette approche ne sera probablement pas applicable dans des pays dont la côte est plus longue (parties prenantes et problématiques côtières trop diverses).
- Mise en œuvre de la stratégie nationale :
 - La stratégie et les plans devraient être complétés par des mécanismes opérationnels (financement, support technique, suivi, etc.).
- Les projets PAC adossés à la planification spatiale sont-ils plus efficaces que les projets indépendants ? (l'aménagement spatial impose des régulations strictes) :
 - Renforcement de capacité : De nombreuses connaissances et savoir-faire ont été développés au sein du projet PAC. Cependant il n'y a pour le moment pas de mécanisme pour les rendre accessibles à d'autres projets GIZC ou au personnel de l'administration, d'entreprises privées (aménagement spatial), ou de formations. Il ne semble pas qu'il existe une agence nationale dont ce serait la responsabilité.
 - Les parties prenantes du PAC Monténégro soulignent que bien que les outils techniques et les approches méthodologiques puissent être partagés partout et avec tout le monde, les problématiques de gouvernance sont spécifiques au pays.
 - Échanges entre les projets PAC : les parties prenantes du PAC Monténégro s'accordent à dire qu'il est important que l'expérience et le savoir soient partagés à travers un réseau. Une plateforme Méditerranéenne (portail internet) pourrait être utile.
 - La durée entre la décision et le démarrage du projet (7 ans) devrait être raccourcie (2 ans ?).
 - Les CAR du PAM sont considérés comme étant trop sectoriels, et devraient travailler plus en commun. La future SMMD pourra peut-être faciliter cette évolution.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	La conception de ce projet n'était pas complètement en ligne avec les lignes directrices PAC	4
Objectifs spécifiques au site	Le projet a atteint tous ses objectifs spécifiques	5
Activités horizontales	Toutes les activités horizontales ont été conduites et complétées	5
Objectifs méthodologiques	Tous	5
Création de capacités	Le projet a contribué au renforcement de capacité de la GIZC au niveau national (non visible pour toutes les parties intéressées)	4
Participation	Bien qu'il y ait eu une participation au niveau organisationnel, les autres parties intéressées semblent n'avoir été que faiblement impliquées	3
Vision, projet territorial	C'était l'un des objectifs principaux du projet, et il a été atteint	5
Gouvernance locale durable	S/O (le projet vient de se terminer)	N/A
Prolongement du projet	S/O (le projet vient de se terminer)	N/A
Suivi et évaluation	Aucun indice que des indicateurs ont été élaborés	2
Contributions extérieures	Toutes les contributions (y compris celle des CAR) ont été fournies, mais leur impact et leur durabilité sont discutables	4
Intégration infra-nationale/nationale	Le projet a été intégré à toutes les échelles et tous les niveaux	5
Obstacles et barrières	Le projet a reçu un soutien important, il n'y a pas eu d'obstacle notable	5
Impact horizontal	S/O (échelle nationale)	
Impact vertical (sauf national)	Liens importants entre tous les niveaux	5
Système d'information côtier	Un système d'informations côtières a été créé, mais son accessibilité en dehors du projet est inconnue	4

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	La contribution de ce projet au développement de la sensibilisation à la GIZC a été importante	5
Politique et stratégie	Liens forts avec la politique et stratégie nationale	5
Législation et réglementation	Il existe des preuves que le projet a influencé la législation pour l'aménagement spatiale, et/ou que telle était son intention	4
Gouvernance côtière	Trop tôt pour le dire	
Système d'information côtier	Trop tôt pour le dire	
Recherche et éducation	Trop tôt pour le dire	
Indicateurs et évaluation	Trop tôt pour le dire	

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Le projet a été coordonné avec d'autres projets PAC directement et qu'à travers le CAR/PAP	4
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Contribution importante à la définition d'une stratégie nationale conforme au protocole GIZC	5
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Pas de contribution visible à la mise en place du protocole ASP/DB	1
Législation et politique de l'UE	S/O (ME n'est pas un état membre de l'UE)	

Références

Titre du document	Nom du fichier
Agreement relative to the coastal area management programme (CAMP) – The project for Montenegro	Agreement_Final.pdf
Coastal Area Management Programme Montenegro. Feasibility Study	CAMP MN Feas Study FINAL.pdf
MAP Coastal area management programme (CAMP) For Montenegro a strategy for integrated coastal zone management in Montenegro. Report of the CAMP Montenegro Inception Workshop	CAMP MN IW Report_22Mch2012.pdf
REPORT of the Annual Conference on Coastal Area Management Programme (CAMP) for Montenegro and the National Strategy for Integrated Coastal Zone Management	Konferencija_eng.pdf
Meeting on the initiation of CAMP activities in Montenegro	Report Meeting Dec06.pdf

PAC Liban

Visite: 14-15 janvier 2015 - Ministère de l'Environnement, Beyrouth

Synthèse

L'objectif de ce projet était de contribuer à l'effort national pour la gestion durable et la protection de l'environnement au Liban.

Le PAC Liban a été décidé à la 9^{ème} Réunion Extraordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone en juin 1995. A partir de 1999, plusieurs missions PAM ont été commencées afin de discuter du projet, et une étude de faisabilité a été conduite. Le PAC Liban a été lancé en mai 2002 et s'est terminé en décembre 2003. En plus du CAR/PAP Centre chargé de la mise en œuvre du projet, le Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), et le Centre d'activités régionales pour la Télédétection de l'Environnement et (aujourd'hui l'InfoRAC) ont été impliqués dans la mise en œuvre d'activités individuelles du projet.

Le projet a été retardé du fait de conflits régionaux. Les objectifs généraux du projet sont:

- La contribution au développement durable et à la GIZC de la zone côtière nationale ;
- Le renforcement des institutions de gestion environnementale au Liban ;
- La protection des ressources côtières du sud du Liban à travers le développement et l'application des concepts du développement durable et des méthodes et instruments de la GIZC pour les activités économiques et de développement social économiques de la zone.

Les objectifs immédiats de ce projet ont été organisés selon des activités thématiques :

- Identification et élaboration de stratégies, solutions, instruments et actions pour le développement durable, la protection de l'environnement, et l'utilisation rationnelle des ressources côtières et marines de la côte

nationale, en particulier de la côte sud du Liban ;

- Mise en œuvre de méthodologies, instruments et pratiques de gestion côtière durable et la Gestion Intégrée du littoral et des zones marines ;
- Contribution à l'amélioration des capacités nationales et locales pertinentes ;
- Mise en pratique des résultats et expériences du projet, afin de créer les conditions pour la mise en œuvre des activités post-projet, comme envisagé par l'Accord de Projet ; et
- Utilisation des expériences et résultats du projet dans d'autres zones au niveau régional et national.

Évaluation du projet PAC

Le projet a respecté les objectifs et activités définis dans l'accord de projet.

Forces : Le but du projet était de susciter plus de projets concrets soutenus par le développement d'un ensemble de capacités produites à partir du projet PAC, ce qui a été en grande partie réalisé. Le projet a aidé au développement d'un cadre institutionnel plus sophistiqué et mature pour l'activité lié au PAC aux niveaux national et local. Des résultats concrets ont aidé des projets plus importants ainsi que la planification à l'échelle des districts et des municipalités soutenus par des données et des capacités.

Faiblesses : Le projet a été mis en œuvre alors que le pays se remettait d'un conflit et ne bénéficiait que de ressources si limitées en termes de main d'œuvre et de financement, ce qui a amené l'environnement à occuper une place importante dans l'agenda politique, ce qui se reflète dans les résultats du projet. Le projet a produit une série de résultats robustes, mais le cadre institutionnel mis

en place pour en tirer parti manquait. De plus, le projet opérait à partir d'informations de base très limitées (problème que le projet a partiellement réglé).

Réunions d'évaluation spécifiques

- Discussion individuelle avec Nour Masri (UNDP), Georges Akl (MdE), Sawsan Mehdi (coordinateur PAC national), Samar Melek (droit international MdE), Lamia Chamas (Bureau de l'Administration des Projets, Présidence du Conseil des Ministres), Mme Heba El Hajj (ex-MADA), Jawdat Abou Jaoudeh (Conseil pour le Développement et la Reconstruction), Raji Maasri (MORES), Ricardo Khoury (ELARD) ;
- Visites de site dans la Municipalité de Sarafand (Mr. Salim Khalifah, ex-conseiller municipal).

Points d'intérêt particulier pour l'évaluation

- Il y a un intérêt potentiel pour l'activité au niveau régional seulement lorsqu'elle correspond aux besoins nationaux – en partie du fait des besoins graves et critiques au niveau local et national, mais aussi du fait d'un conflit (perçu) entre les intérêts et les priorités de l'UE et celles des états non membres de l'UE.
- Il y a un besoin de fort d'intégrer les problématiques environnementales au développement et à l'aménagement de telle manière que cela améliore et soutienne le développement économique et social.
- La préparation des projets devrait être plus court afin de garder leur pertinence aux activités du projet.
- Une approche de jumelage qui correspondrait à des échelles communes environnementale, sociale, économique et de gouvernance pourrait être une manière de traiter les aspects régionaux dans un prochain PAC.
- Les CAR du PAM sont considérés comme trop sectoriels et devraient être mieux coordonnés.
- La phase préparatoire aurait dû inclure une forme d'évaluation d'impact ou de mission de cadrage du projet afin de mieux assure la coordination avec les autres projets (souvent nombreux) ciblés sur des domaines similaires à ceux du PAC (qui avait un champ très large).
- L'activité post-projet devrait avoir un cadre plus rigide et être soumise à un suivi-évaluation afin de s'assurer de son efficacité et créer des liens avec d'autres (nouvelles) activités.
- Souvent, les données techniques sont collectées mais il n'y a pas de contexte adapté à leur application ; une gouvernance plus forte serait requise – en particulier afin de promouvoir une intégration horizontale et verticale substantielle ainsi qu'une coopération et une coordination efficaces.
- L'activité post-projet aurait dû se concentrer sur la dissémination des résultats du projet et sur une activité technique spécifique.
- Il y a un besoin de se concentrer sur l'appui à la mise en œuvre des conventions qui ont été ratifiées, et sur la manière dont les obligations nationales peuvent être remplies en soutenant le développement au niveau local.
- La GIZC a été une approche utile pour faciliter le dialogue et les interactions entre des secteurs multiples.
- Un lien avec la PEM aurait été utile, de même que des liens directs vers d'autres activités en cours lors de l'exécution du projet PAC. Cela aurait aidé à la défragmentation des concentrations sectorielles existantes.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	Le projet a été conçu et mis en place en accord avec les lignes directrices et les principes du PAC	5
Objectifs spécifiques au site	Le projet a complètement atteint ses objectifs spécifiques (contribuer aux efforts nationaux pour un développement spatial durable, gestion et protection environnementale)	5
Activités horizontales	Le projet a réussi à mettre en place les activités horizontales identifiées	5
Objectifs méthodologiques	Le projet a atteint ses objectifs	5
Création de capacités	Une composante importante et réussie du projet, mais pas de preuve claire d'une continuation	4
Participation	Participation municipale forte	4
Vision, projet territorial	Le projet a mené à l'établissement de partenariats plutôt qu'à des orientations politiques	3
Gouvernance locale durable	Les municipalités sont toujours actives	4
Prolongement du projet	Peu clair – les intentions sont clairement expliquées mais la mise en place reste diffuse	3
Suivi et évaluation	Pas mis en place	1
Contributions extérieures	Oui, mais efficacité discutable	4
Intégration infra-nationale/nationale	En alignement avec les autres activités concentrées sur la GIZC	4
Obstacles et barrières	Des obstacles importants ont été surmontés pour démarrer le projet	5
Impact horizontal	Des indices d'impact dans d'autres zones au sud du Liban	3
Impact vertical (sauf national)	Le projet a eu de l'influence au niveau national	4
Système d'information côtier	Pas de preuve	1

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	Mémoire institutionnelle importante	4
Politique et stratégie	L'intention est là, mais pas de mise en place	2
Législation et réglementation	Pas encore	2
Gouvernance côtière	Des preuves dans la stratégie d'impact	2
Système d'information côtier	Pas d'indice qu'un système ait persisté	2
Recherche et éducation	Influence persistante au niveau individuel	3
Indicateurs et évaluation	Une contribution mineure à travers les capacités individuelles développées	3

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Pas de preuve de coopération	1
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Pas de preuve	1
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Pas de preuve	1
Législation et politique de l'UE	Non (le Liban n'appartient pas à l'UE). Les intérêts du pays sont parfois perçus comme contraires à ceux de l'UE	N/A

Références

Titre du document	Nom du fichier
CAMP Lebanon. Final Integrated Report	CAMP Lebanon Final Report.pdf
MAP CAMP "Lebanon". Report of the CAMP Lebanon Inception Workshop	CAMP Lebanon Inception Workshop - BODY Report.pdf
Agreement relative to the coastal area management programme – The project for Lebanon	CAMP_Lebanon_Agreement_Summary.pdf
MAP CAMP "Lebanon". Report of the ICAM Training course	CAMP_Lebanon_ICAM_TC_rep1.doc
Training Course on Carrying Capacity Assessment for the Development of Tourism in the Mediterranean Coastal Area	CCA Tourism course REPORT-body.zip
CAMP cultural heritage component. Final report	Coastal Area Management Plan Final report.pdf
Coastal area management programme CAMP-Lebanon. Damour Inception Report	DAMOUR ENGLISH REPORT.pdf
IR Final 1Aug02.doc	
Integrated water resources management in CAMP area with demonstrations in Damour, Sarafand, Naqoura municipalities. Final report	IWRM Final report.pdf
Coastal area management programme: Naqoura	NAQOURA ENGLISH.pdf
Coastal area management programme: Sarafand	SARAFAND ENGLISH.pdf
Coastal Area Management Program (CAMP)-Lebanon. Thematic Activity: Tourism and Sustainable Development. Final Report	Tourism FINAL Report.pdf

PAC Malte

Visite: 6-7 janvier 2015 - MEPA, Malte

Synthèse

Le projet était consacré à la gestion durable de la côte de Malte et en particulier de sa zone Nord-Ouest, à travers l'introduction et l'application des principes, des méthodologies et des pratiques de la gestion côtière durable et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Le PAC Malte a été décidé lors de la VII^{ème} Conférence Ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en octobre 1993, Il a été lancé en novembre 1999 et s'est terminé en juin 2002 avec la mise en œuvre des activités post-projet jusqu'à la fin juin 2004.

En plus du RAC/PAP, responsable de la mise en œuvre du projet, ont été impliqués dans des activités individuelles le Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et le Bureau de projet OMS/EURO du MEDPOL-MAP

Le projet a été préparé par cinq visites du Rack papa et par un certain nombre de documents techniques comprenant une étude de faisabilité. Les activités du projet de se concentrer sur cinq domaines :

- La gestion durable du littoral ;
- Les zones de conservation marine ;
- Le plan intégré de gestion des ressources en eau pour la zone nord ouest de l'île ;
- La gestion de l'érosion et de la désertification ;
- Tourisme : impact sur la santé, en particulier dans la zone Nord-Ouest,

avec une activité prédominante d'intégration en vue de produire un document intégré de projet.

La stratégie du projet était concentrée sur l'intégration des principes du développement durable dans le cadre juridique et de planification national existant. Les principaux résultats visaient :

- Les questions liées à l'environnement et au développement ;
- Les aspects liés à l'espace ;
- Les questions institutionnelles et de gestion ;
- Les activités postérieures au projet.

Evaluation du projet PAC

Le projet a effectivement poursuivi les objectifs et conduit les activités prévus dans le document d'accord.

Forces : depuis l'achèvement du projet, les résultats du PAC de Malte ont été continuellement utilisés dans le développement de la planification spatiale. Les résultats des activités à l'échelle locale ont été transférés aux échelles supérieures et utilisés dans le processus d'aménagement du territoire. Au résultat, une forme de comptabilité environnementale et d'audit est désormais complètement intégrée au processus de décision en matière de planification et couplé à l'intégration horizontale des différents secteurs. Ceci est en grande partie une conséquence de la présence continue des mêmes personnes qui avaient été impliquées dans la mise en œuvre du PAC Malte et à la fusion de l'environnement et de la planification dans un ministère commun en 2002 (bien qu'il y ait désormais des plans pour séparer les deux entités).

Faiblesses : les résultats du projet ont eu une dimension quasi-exclusive de planification et il n'est pas évident que l'intégration verticale des acteurs ait persisté au-delà du projet, même s'il y a clairement une bonne intégration horizontale au sein des sections du MEPA et dans les autres secteurs. Le projet ne s'est pas étendu en direction de l'espace maritime (ce n'était pas un objectif original du projet et ce n'était pas un sujet important au moment le projet a été mis en œuvre). Il n'est pas évident non plus que le projet a directement impacté les objectifs affichés du

programme PAC de protéger l'environnement côtier et marin et de contribuer au développement durable.

Réunions d'évaluation

- Discussions en face à face avec Joseph Gauci (Chef d'unité, Planification spatiale), Michelle Borg (impliquée dans la conception et la mise en œuvre du PAC), Christine Tanti (gestionnaire du projet PAC), responsables de la DCSMM, de la DCE et de la désertification ;
- Visites de terrain sur la côte sud-ouest de Malte et dans la zone du projet PAC (Côte nord-ouest).

Points particuliers d'intérêt pour l'évaluation

- Transférabilité à d'autres pays :
 - Il semble qu'il y a eu peu d'occasions de disséminer la capacité et les compétences produites par le projet au-delà d'un forum national. Pourtant, étant donné que les projets de Chypre et du Monténégro (notamment) qui lui succédaient avaient une dimension forte de planification spatiale, on aurait pu s'attendre à ce qu'il y en ait.
- Mise en œuvre de la stratégie nationale :
 - L'utilisation d'instruments (ex. EES) de la « boîte à outils » de la GIZC s'est largement diffusée à partir de la zone du projet vers le niveau national, et exploitée dans d'autres plans locaux.
- Il y a de bonnes raisons de penser que les principes de la GIZC sont plus efficaces et plus durables lorsqu'ils sont intégrés dans le cadre

de la planification territoriale que lorsqu'ils sont mis en œuvre isolément.

- Création de capacité : beaucoup de connaissances et de savoir-faire ont été développées à travers le projet PAC et ont été maintenu grâce au cadre institutionnel et organisationnel de Malte, y compris dans une nouvelle génération d'agents (initialement non associés au projet CAMP – mais c'est sans doute parce que des membres de l'équipe originelle du PAC sont encore à la manœuvre pour entretenir les acquis du projet PAC).
- Le projet de Malte a su maintenir la continuité des pratiques techniques et des savoir-faire générés par le projet mais il n'est pas certain que ceci ait filtré au-delà de la communauté de planification, et cela n'a pas dépassé les frontières de Malte.
- L'absence de mise en réseau a été soulignée comme une occasion manquée et cela devrait être une priorité pour les développements futurs.
- Les centres d'activités régionaux du MAP, bien que sectoriels, ont fourni des apports très utiles au projet – mais le fait qu'ils aient opéré de manière indépendante a été souligné comme une faiblesse.
- Un futur programme PAC pourrait être inspiré à partir du niveau de la Méditerranée vers le niveau local, c'est-à-dire de manière descendante plutôt que montante.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	La conception et la mise en œuvre du projet étaient conformes aux principes et aux lignes directrices du PAC	5
Objectifs spécifiques au site	Le projet a complètement réalisé ses objectifs spécifiques (contribuer aux informations de nos vers le développement spatial durable, la gestion et la protection environnementale à Malte	5
Activités horizontales	Le projet a réalisé avec succès ses activités horizontales	5
Objectifs méthodologiques	Le projet parfaitement conduit les activités prévues dans ce domaine	5
Création de capacités	Cette forte composante du projet s'est concrétisée par une forte mémoire institutionnelle	4
Participation	La participation était une composante forte du projet mais ce n'a pas été entièrement effective	4
Vision, projet territorial	Le projet a produit un plan d'action complet et des stratégies	5
Gouvernance locale durable	Réelle au niveau national mais moins effective au niveau local	4
Prolongement du projet	Un programme d'activités post-projet a été mis en œuvre	4
Suivi et évaluation	Les indicateurs clés ont été définis pour les objectifs thématiques et mis en œuvre	4
Contributions extérieures	Reçu mais leur efficacité n'est pas certaine	4
Intégration infra-nationale/nationale	Pas directement, mais des stratégies et des actions pour combler les lacunes ont été identifiées	4
Obstacles et barrières	Quelques obstacles ont été rencontrés pendant la mise en œuvre	4
Impact horizontal	Oui, particulièrement dans le domaine des AMP	4
Impact vertical (sauf national)	Les résultats du site d'étude ont impacté de façon significative les activités au niveau régional	5
Système d'information côtier	Pas de trace, n'était pas un objectif spécifique du projet	N/A

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	Oui et elle a persisté chez les nouveaux agents aussi bien que chez les agents initialement présents	5
Politique et stratégie	Le projet a fortement influencé l'activité et la politique nationales	5
Législation et réglementation	Le projet n'a pas directement conduit une nouvelle législation mais il a influencé la mise en œuvre de la législation existante	4
Gouvernance côtière	Le projet a influencé la mise en œuvre pratique de la planification	4
Système d'information côtier	Oui, par des matrices	4
Recherche et éducation	Visible dans les leçons du projet	3
Indicateurs et évaluation	Des indicateurs ont été produits mais il n'est pas certain qu'ils persistent	3

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Plus d'interaction avec les autres projets PAC	1
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Non pertinent	N/A
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Oui à travers des activités à NP	3
Législation et politique de l'UE	Les activités post-projet avaient des objectifs en rapport avec l'UE	3

Références

Titre du document	Nom du fichier
Agreement relative to the coastal area management programme – The project for Malta	CAMP Malta Agreement.pdf
MAP CAMP "Malta" Project Final Presentation Conference Report	CAMP-Malta-FPC-Report-final.doc
MAP CAMP "Malta" Project: Inception report	CAMPMalta-IncRep-Final.doc
Coastal area management in Malta	pap_malta.pdf

PAC Chypre

Visite: 12-13 janvier 2015 - Département de l'Environnement / Ministère de l'Agriculture, des ressources Naturelles et de l'Environnement, Nicosie

Synthèse

Le projet était consacré au développement durable de toute la zone côtière de Chypre, en introduisant et en appliquant les principes, les méthodologies et les pratiques du développement durable et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et les instruments de la GIZC. La priorité était d'aborder les problèmes au niveau politique à travers des instruments permettant de renforcer l'intégration politique et de promouvoir la coopération entre les principaux ministères dont les responsabilités et les rôles se superposent dans la gestion côtière.

Le PAC de Chypre a été décidé lors de la XIIème conférence ordinaire des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone en novembre 2001 et lancé en janvier 2006 pour se terminer en juin 2007 et se poursuivre par la mise en œuvre d'activité post-projet. En plus du CAR/PAP, chargé de la mise en œuvre du projet, le centre d'activités régional Plan Bleu (RAC/BP), le centre d'activités régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales Télédétection de l'Environnement (CAR/TE) ont été impliqués dans la mise en œuvre d'activités individuelles du projet.

Le projet a été précédé par certain nombre de documents techniques incluant une étude de faisabilité. Le PAC Chypre a conduit six activités principales regroupées en deux catégories thématiques principales :

- I. Méthodologie de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC)
 - (1) Gestion intégrée de la zone côtière ;
 - (2) Analyse de durabilité, participation du public et sensibilisation (*Imagine*) ;
 - (3) Introduction des questions de biodiversité dans la GIZC ;

- II. Instruments de la gestion intégrée des zones côtières, comprenant des cas d'étude pilotes
 - (4) Évaluation environnementale stratégique ;
 - (5) Évaluation de la capacité d'accueil ;
 - (6) Économie environnementale (valorisation des ressources et instruments économiques).

Les activités ci-dessous comprenaient un support cartographique et des activités de communication vers le public.

Les principaux objectifs du projet incluait :

- Le renforcement de l'intégration des politiques pour la conservation et le développement durable des ressources côtières ;
- Une collaboration renforcée entre les départements compétents et les experts nationaux dans la conception des politiques et des processus de mise en œuvre ;
- L'amélioration de la sensibilisation du public à la question de la gestion des zones côtières et à son importance ;
- L'harmonisation des visions locales et nationales du développement et la réconciliation des politiques de planification avec les aspirations économique des communautés locales.

Evaluation du projet PAC

Le rapport final du projet décrit les activités réalisées par rapport aux objectifs tels que définis dans le document d'accord du projet.

Forces : le projet a produit une série de résultats tangibles qui demeurent largement valides aujourd'hui mais n'ont pas été adoptés faute d'un environnement favorable pour la mise en œuvre de la politique (NB : il se peut que ce problème soit lié au calendrier, car la crise économique s'est

produite peu après la fin du projet). Mais le projet a laissé une sensibilisation et une compréhension réelles des problèmes et des approches possibles.

Faiblesses : la mise en œuvre du projet semble en réalité avoir été centrée sur une série d'ateliers relatifs à chacun des objectifs et les thèmes, mais la manière dont ces ateliers ont été valorisés par le projet reste incertaine. L'activité réelle du projet a été centrée sur le cas d'étude local, ce qui a conduit à une certaine marginalisation vis-à-vis du niveau national. Le modus operandi du projet a permis l'implication d'un grand nombre de facteurs, mais ceci n'est pas conduit à des bénéfices tangibles spécialement dans la phase post-projet.

Réunions d'évaluation

- Réunion en face à face avec Glafkos Constantinides (Responsable PAC), Irene Constantinou and Joanna Constantinidou (département de l'Environnement) ;
- Un atelier a été organisé avec des acteurs du projet représentant les niveaux national et local du projet PAC Chypre.

Points d'intérêt particulier pour l'évaluation

- Transférabilité vers les autres pays :
 - Il n'y a eu aucun transfert formel à partir du projet vers l'extérieur de Chypre.
- Mis en œuvre de la stratégie nationale :
 - La stratégie et les plans produits n'ont pas pu être adoptés par les secteurs faute d'un cadre adapté pour le transfert vers un processus législatif.
- Le changement d'échelle à partir du niveau local vers le niveau national a manqué des mécanismes nécessaires pour transférer les résultats du projet vers la planification spatiale,

et ces résultats ne sont pas traduits par des changements.

- Construction de capacités : beaucoup de connaissances et de savoir-faire ont été développés au cours du projet PAC. Toutefois, ils sont restés confinés et n'ont pas contribué de manière tangible à la création de capacités dans d'autres secteurs. Les ateliers ont produit des rapports, mais les experts faisaient des aller retour et ceci n'a pas permis de pérenniser ces savoirs.
- On a pu noter l'absence d'intégration les activités du projet dans la politique (à part la production de rapport), et le projet n'a pas permis de remédier à la fragmentation entre ministères.
- Il serait souhaitable que les activités du projet soient plus directement liées à la politique et au cadre législatif ainsi qu'aux besoins prioritaires.
- Échange entre projets PAC: l'importance de partager l'expérience et la connaissance au sein d'un réseau est reconnue. Une plate-forme méditerranéenne (portail Internet) pourrait être utile particulièrement dans le contexte de la satisfaction des obligations européennes.
- Bien que d'autres CAR aient été impliqués, cela a été peu efficace au-delà du court terme. De plus, il y a eu peu de coordination entre les CAR quant à la manière dont ils soutenaient les objectifs et les buts généraux du projet.
- Il n'y a pas actuellement de processus clair pour relier le local au national et au régional en terme de besoins et de résultats.
- Il devrait y avoir un lien clair entre les processus mise en œuvre à travers le projet bac et les mécanismes réels de politique, de gestion et de gouvernance au niveau national.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	Le projet a été conçu et mise en œuvre conformément aux lignes directrices et au principe du pack	5
Objectifs spécifiques au site	Le projet a complètement atteint ses objectifs spécifiques (contribuer aux efforts nationaux vers le développement spatial durable, la gestion et la protection environnementale)	5
Activités horizontales	Le projet est mis en œuvre avec succès les activités horizontales identifiées	5
Objectifs méthodologiques	Objectif atteint en partie, mais la persistance les résultats du projet n'a pas été conforme aux attentes	3
Création de capacités	Les activités n'ont pas conduit la création de capacités sur le long terme	3
Participation	Bonne participation, qui s'est maintenue	4
Vision, projet territorial	Le projet a produit une vision et une politique forte, mais elles n'ont été que marginalement mises en œuvre	4
Gouvernance locale durable	Des indices de persistance à travers de mémoire institutionnelle mais qui ne traduisent par des changements réels	3
Prolongement du projet	Partiels	3
Suivi et évaluation	Pas d'indice	1
Contributions extérieures	Les contributions attendues ont été fournies, mais leur valeur est discutable	3
Intégration infra-nationale/nationale	Tes recommandations ont été formulées mais pour l'essentiel et n'ont pas été mises en œuvre	4
Obstacles et barrières	Il y a eu des obstacles significatifs liés à des perceptions et des attentes différentes chez les acteurs	2
Impact horizontal	Pas directement, mais la mémoire institutionnelle du projet est forte et persistante	4
Impact vertical (sauf national)	Le projet a produit des résultats importants pour les politiques mais pour l'essentiel ils n'ont pas été utilisés	3
Système d'information côtier	Un support cartographique était prévu mais cela n'a pas conduit un produit visible	1

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	Oui mais des perceptions ne sont pas cohérentes parmi les acteurs	4
Politique et stratégie	Recommandations politiques importantes, mais pour l'essentiel pas mises en œuvre	4
Législation et réglementation	Toujours à l'état de projet	3
Gouvernance côtière	Le projet est une influence significative pour les individus les organisations, de manière peu formelle.	4
Système d'information côtier	Le système d'information reste très fragmenté	1
Recherche et éducation	Pas d'indice visible	1
Indicateurs et évaluation	Sur le papier. Pas de mise en œuvre	3

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Peu d'indices d'interactions significatives avec d'autres projets PAC	1
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Pas d'indice, à part le fait que le personnel associé au projet est actif dans le contexte européen	2
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Pas d'indice à part les activités spécifiques au projet	1
Législation et politique de l'UE	Pas d'indice, à part le fait que le personnel associé au projet est actif dans le contexte européen	2

Références

Titre du document	Nom du fichier
Agreement relative to the coastal area management programme (CAMP) – The project for Cyprus	CAMP Cyprus Agreement.pdf
MAP CAMP Cyprus Inception report	CAMPCY Inception Report_Final.pdf
MAP CAMP Cyprus Report of the CAMP Cyprus inception workshop	CAMPCY_IW_report_final.pdf
CAMP Cyprus. Diagnostic – Feasibility Report	Fstudyrep.pdf
Integrated Coastal Area Management in Cyprus: Biodiversity Concerns	WEB Biodiversity.pdf
ICAM methodology and proposed strategic framework	WEB ICAM Report.pdf

PAC Algérie: Programme d'Aménagement Côtier (PAC) "Zone côtière algéroise"

Visite: 09 - 10 février 2015, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Département de l'environnement, de l'aménagement du territoire, Commissariat National du Littoral, Alger

Synthèse

Le projet était consacré la gestion durable la zone côtière autour d'Alger. Le projet couvrait 212 km de ligne de côte depuis le piémont jusqu'à 60 km vers l'intérieur (4400 km²) jusqu'à l'isobathe 100 m en mer (800 km²) incluant trois baies majeures (Bou Ismail, Alger et Zemmouri) et 125 municipalités de quatre « wilayas ».

Le PAC Algérie a été décidé lors de la 10^e Conférence Ordinaire des Parties contractantes de la Convention de Barcelone en novembre 2001. L'accord a été signé en 2001, le projet lancé en septembre 2002 et s'est terminé en février 2006, suivi par la mise en œuvre des activités post-projet (2006–2008).

En plus du CAR/PAP centre responsable de la mise en œuvre du projet, le Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), le Secrétariat pour les 100 Sites Historiques Méditerranéens et le Centre d'activités régionales Télédétection de l'Environnement (CAR/TDE) ont été impliqués dans la mise en œuvre d'activités individuelles.

Le projet a été préparé par un certain nombre de documents techniques incluant une étude de faisabilité. Les principaux objectifs du projet comprenaient :

- Le développement social et le bien-être de la population ;
- Le développement d'activités économiques utilisant de manière rationnelle les ressources naturelles ;
- L'arrêt de la dégradation des écosystèmes naturels ;
- La prévention des processus ayant des impacts négatifs sur l'environnement.

Ces objectifs étaient poursuivis à travers **cinq activités thématiques** principales :

- Le contrôle de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols ;
- Le contrôle de la pollution par les eaux usées et les déchets ;
- La protection des sites naturels et culturels sensibles ;
- La gestion intégrée des ressources en eau ;
- La gestion intégrée des zones côtières,

appuyées par cinq **activités fonctionnelles** transversales :

- Coordination et intégration des activités du projet ;
- Développement d'un système d'information ;
- Étude de durabilité ;
- Mis en œuvre d'un programme de formation et de participation ;
- Élaboration d'une stratégie de financement.

Evaluation du projet PAC

Le projet a été évalué grâce à une étude des documents du projet (Rapport intégré rapport pour chaque activité) complété par une visite à Alger et entretiens avec des experts qui avaient participé au projet et des personnes en charge de la mise en œuvre des résultats du projet dans les politiques et les stratégies (Ministère de l'environnement commissariat national du littoral). Il convient de noter que pendant la visite d'évaluation (février 2015), le ministère de l'environnement était en train de finaliser la stratégie côtière nationale prescrite par le protocole GIZC, et dont l'adoption est prévue en 2015. L'évaluation s'appuie sur des entretiens (avant et pendant la visite) avec des experts du

CAR/PAP impliqués dans la mise en œuvre du projet ou la définition de la stratégie nationale.

Le projet peut être considéré comme vrai succès. Au-delà de la qualité du projet et de l'équipe, une partie de ce succès doit être attribuée au fort investissement personnel du ministre de l'environnement lui-même. Ce projet a déclenché de nombreux changements au niveau national, comprenant le développement d'une stratégie littorale nationale, et peut être considéré comme un jalon important pour la politique nationale du littoral en Algérie.

Forces : le projet (en incluant les activités post-projet) a été un moteur important pour l'évolution de la politique National du littoral vers les principe de la GIZC cet pour le développement d'une stratégie côtière nationale qui met en œuvre le protocole GIZC à travers un schéma à trois niveaux (stratégie nationale, trois plans côtiers, plans à l'échelle de chaque municipalité).

Un lien étroit a été établi avec le système de planification à toutes les échelles (pays : Schéma National d'Aménagement du Territoire, Plans de gestion Côtiers), peut-être parce que l'aménagement du territoire et l'environnement relèvent du même ministre. Les dimensions techniques et stratégiques ont été prises en compte. Le projet a réellement contribué à construire des capacités y compris dans l'administration (la plupart des fonctionnaires de haut niveau en charge des zones côtières au ministère de l'environnement ont participé au projet).

Faiblesses : le financement initial était probablement trop limité (option de n'utiliser que des fonds publics) : en conséquence, certaines actions thématiques décidées n'ont pas été financées. Il y a eu un manque de phasage entre le projet et les plans financiers nationaux algériens : certaines mesures incluses dans le PAC ont été décidées trop tard pour qu'elles puissent être prises en compte dans le programme de financement des ministères. La contribution des CAR du MAP autres que le CAR/PAP a été limitée.

Gouvernance: pendant la phase de préparation, la gouvernance n'était peut-être pas assez large

(surtout des spécialistes des administrations, peu ou pas d'acteurs économiques).

Entretiens d'évaluation

- 9-11/02/2015: Réunions au ministère de l'environnement (M. Samir Grimes, Direction de l'environnement et du développement durable, directeur adjoint pour le littoral; chef de bureau ; Direction générale de l'aménagement du territoire) ;
- 10/02/2015: Commissariat National du Littoral: entretien avec le Directeur

Sujets d'intérêt particulier pour l'évaluation

- Transférabilité vers d'autres pays :
 - Il est probable que cette approche est spécifique à l'organisation algérienne et ne pourrait pas être facilement transférée.
- Mise en œuvre de la stratégie nationale :
 - Le projet PAC Algérien a été dès le début considéré comme une étape majeure vers le développement d'une stratégie nationale, et il a effectivement joué ce rôle
- Développement des capacités: beaucoup de connaissances et de savoir-faire ont été développés grâce à ce projet. Cette connaissance et ce savoir-faire ont été efficacement disséminés grâce à l'adaptation des programmes de formation et à la participation de participants au projet à l'enseignement.
- Soutien politique : l'investissement personnel d'un acteur clé (ministre) a constitué un soutien fort au projet et permis au projet de bénéficier à la politique nationale.
- Échange entre projet PAC: au-delà des échanges à travers le CAR/PAP, la plupart des échanges se sont faits au niveau individuel plutôt qu'au niveau du projet.
- La participation (et dans certains cas la contribution) des autres CAR du MAP autre que la participation du CAR/PAP, a été limitée.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	Le projet a été conçu et mis en œuvre conformément aux lignes directrices et au principe du PAC	5
Objectifs spécifiques au site	Le projet a complètement atteint ses objectifs spécifiques	4
Activités horizontales	La plupart des activités horizontales ont atteint leurs objectifs	4
Objectifs méthodologiques	Le projet a contribué aux développements méthodologiques attendus (étude de durabilité)	4
Création de capacités	Le projet a fortement contribué à la création de capacité à tous les niveaux (du local ou national) pour plusieurs types d'acteurs (administrations locales et nationales, institutions académiques, certains acteurs économiques)	5
Participation	Haut niveau de participation de la plupart des acteurs (administration, éducation, science...). Quelques faiblesses (acteurs économiques, société civile)	4
Vision, projet territorial	Le projet a soutenu l'élaboration de visions partagées à plusieurs échelles et niveaux jusqu'au niveau national (stratégies littorales nationales)	5
Gouvernance locale durable	Le projet a contribué à l'établissement de la gouvernance côtière dans la zone du projet	3
Prolongement du projet	La plupart des tâches post-projet ont été réalisées, plusieurs composantes du projet sont encore actives	3
Suivi et évaluation	Des indicateurs ont été définis (AMOEBAs), mais il semble qu'ils n'ont pas été évalués de manière opérationnelle après la fin du projet	2
Contributions extérieures	Certaines contributions extérieures (notamment celles de certains CAR) n'étaient pas au niveau espéré	3
Intégration infra-nationale/nationale	Le projet a réellement influencé la politique et la réglementation nationales	5
Obstacles et barrières	Le projet a été fortement soutenu à haut niveau	5
Impact horizontal	Il ne semble pas que le projet a eu d'influence directe sur d'autres projets côtiers locaux (Influence indirecte à travers la politique nationale)	2
Impact vertical (sauf national)	Le projet a eu une influence forte (à la fois directe et indirecte) aux niveaux infra-nationaux (municipalités, wilayas)	4
Système d'information côtier	Le projet n'a pas produit de système d'information côtier complet (beaucoup de couches manquent)	3

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	Le projet a contribué de façon substantielle au développement de la prise de conscience de l'importance des zones côtières et de la GIZC	5
Politique et stratégie	Le projet a eu une influence majeure sur les politiques ou les stratégies nationales	5
Législation et réglementation	Le projet a influencé des changements dans la législation et la réglementation au niveau national	4
Gouvernance côtière	L'influence du projet sur les changements dans la gouvernance côtière au niveau national n'est pas très visible	2
Système d'information côtier	Le projet n'a pas eu d'influence visible directe sur le système d'information côtier national (SIG)	2
Recherche et éducation	Le projet a réellement influencé l'éducation et la recherche sur les thèmes côtiers	4
Indicateurs et évaluation	Le projet n'a pas eu d'effet direct visible mais il a eu des effets indirects (à travers la stratégie)	3

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Des contacts occasionnels seulement avec d'autres projets PAC	2
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Le projet a fortement contribué (Définition d'une des premières stratégies nationales GIZC)	4
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Pas de contribution visible	1
Législation et politique de l'UE	L'Algérie n'est pas un État membre de l'Union Européenne mais le projet PAC a soutenu la coopération avec le plus dans le cadre de l'accord d'association	N/A

Références

Titre du document	Nom du fichier
Plan d'Action pour la Méditerranée Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière algéroise (Algérie)	ACCORD PAC Algerie.pdf
Activité: Gestion intégrée des zones côtières. Action pilote: Site du lac de Réghaïa	Action pilote - site du lac de Reghaia.pdf
Analyse de durabilité dans le cadre du PAC « Zone côtière algéroise » (Algérie). Rapport Final	Analyse de durabilite.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Formation et Participation. Rapport final	Formation Participation - Rapport Final.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Gestion intégrée des ressources en eau et assainissement liquide – Tendances et alternatives	Gestion ressources en eau - tendances et alternatives.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Activité: Gestion intégrée de la zone côtière Rapport de synthèse final	GIZC- Rapport final.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Lutte contre la pollution liée aux déchets solides. Phase II – Programmes de gestion	Lutte pollution déchets solides.pdf
Rapport de la Réunion sur la mise en œuvre du PAC « Zone côtière algéroise » (Alger, les 1er et 2 décembre 2001)	PAC-Alger-rapport.doc
Rapport de l'Atelier de lancement du PAC « Zone Côtière Algéroise »	PAC-Alger-Rapport-AL.doc
Compte-rendu de la Réunion de briefing des consultants impliqués dans le PAC « Zone côtière algéroise » (Marseille, les 28 et 29 janvier 2002)	PAC-Alger-rapport-Marseille.doc
Rapport de mission Par: Khaled Graba Chef de projet national du PAC d'Alger	PAC-Alger-rapport-mission-Graba.doc
Rapport de lancement	PAC-Alger-RL.doc
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Protection des sites culturels sensibles – Phase 2	Protection sites culturels.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Protection des sites sensibles naturels Rapport de troisième phase – Eléments de plan gestion pour la zone littorale	Protection sites sensibles naturels.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Activité: Protection des sites sensibles naturels marins du secteur Cap Djinet au Mont Chenoua Impacts des activités anthropiques	Protection_des_sites_sensibles_Rapport_2.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise ». Activité: Protection des sites sensibles naturels marins du secteur Cap Djinet au Mont Chenoua Actions pilotes, plan d'action et recommandations	Protection_des_sites_sensibles_Rapport_3.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise » Rapport final intégré	Rapport final intégré WEB.pdf
Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise » Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols Projet d'aménagement Rapport: Etude prospective de l'urbanisation – Phase 2	Urbanisation-artificialisation des sols.pdf

PAC Maroc : Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière du Rif central

Visite: 11-13 février 2015 - Ministère de l'Environnement, Rabat

Synthèse

Le projet PAC Maroc avait pour objectif la préservation des ressources naturelles et culturelles de la zone du Rif, et de contribuer à un développement local de ses ressources.

Les études ont commencé en 2003. L'accord entre le ministre de l'environnement du Maroc et le PNUE/MAP a été signé en 2007. Le projet a été mis en œuvre entre 2007 et 2010. Les activités post-projet se sont terminées en 2012.

Le projet comprenait trois types d'activités :

- **Activités de coordination et fonctionnelles :**
 - Coordination, intégration de pilotage institutionnel au niveau national et local ;
 - Système d'information ;
 - Analyse de durabilité ouais ;
 - Sensibilisation et participation ;
 - Élaboration d'une stratégie durable mettant en œuvre la GIZC et du plan d'action correspondant.
- **Activités thématiques** orienter vers les priorités locales :
 - Tourisme durable ;
 - Protection des sites naturels sensibles ;
 - Protection et valorisation du patrimoine historique culturel ;
- et enfin des **activités post-projet** (mise en place du plan d'action, suivi, capitalisation à l'échelle du PAM).

Forces : le projet a réellement produit une vision partagée en partant partir de positions initiales très différentes de la part de plusieurs acteurs (développement vs protection). Une bonne expérience de travail efficace trans-sectoriel et

interdisciplinaire a été développée. Un schéma de gouvernance efficace a été établi au niveau local pendant le projet. Une coopération Sud-Sud a été établie jusqu'à un certain point. Le projet a influencé d'autres régions du Maroc ou d'autres pays de l'ouest de la Méditerranée. Le projet a eu une réelle influence sur la politique dans certains secteurs (exemple de tourisme).

Faiblesses : Le projet réussi construire un projet territorial, mais aucune institution ne s'est engagé sa mise en œuvre. Il n'y a pas d'appropriation du projet au niveau national. Certains projets ce développe sur la côte (ex. côte Atlantique) sans prendre en compte les leçons tirées du projet PAC, et ne mettent pas en œuvre l'approche GIZC. La participation des autres CAR a été faible ou trop sectorielle. La plupart des tâches post-projet (comme le suivi) n'ont pas été réalisées. La plupart des recommandations du projet non pas été mises en œuvre. Finalement malgré sa réussite, le projet a eu une influence limitée au niveau national.

Réunions d'évaluation

- 11 – 13 février 2015: réunions et entretiens au Ministère de l'Environnement à Rabat ;
- Entretiens individuels avec des experts associés à la préparation ou à la mise en œuvre du projet : MM. Sbai, Nachite, Dakki, Chaoui M. Adidi (maintenant directeur de l'Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme), Mme Snoussi (Coordinatrice du PAC Maroc), M^{me} Rheyati, M^{me} Gardi.

Points d'intérêt particulier pour l'évaluation

- Engagement politique : il semble que l'engagement politique qui existait au niveau

national lorsque le projet a été lancé s'est rapidement affaibli. Il n'y a pas de coordination Clair au niveau national pour la politique côtière.

- Coopération Sud Sud: des experts d'autres pays étaient impliqués dans d'autres projets PAC (Algérie), ce qui a été considéré comme un apport très positif. Cette coopération s'est poursuivie à un certain niveau par la participation à des projets communs (ex. Projet PEGASO de l'UE).
- Suivi: le jeu d'indicateurs définis par l'étude de durabilité n'était pas complet, et il n'a pas été utilisé après la fin du projet (c'était une tâche post-projet, mais aucune institution n'était en charge de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation).
- Gouvernance: lacunes au niveau national, soutien et intérêt trop limités pour le projet. La

conséquence a été que le projet n'a pas réellement pu contribuer à l'amélioration de la gouvernance littorale, et que localement les effets du projet ont disparu progressivement (communautés locales).

- Système d'information: le projet a insisté sur l'importance de pérenniser le système d'information qui est un composant clé de toutes GIZC sur le long terme. Aucune institution n'a été chargée de mettre en œuvre cette recommandation.
- Communication de valorisation des résultats du projet: il n'y a pas eu de communication visible sur ces résultats. Un *atelier national* patronné à haut niveau aurait pu être organisé, ce qui aurait créé de l'intérêt et facilité de la mise en réseau mais cela ne s'est pas fait.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	Le PAC Maroc était complètement conforme aux lignes directrices PAC	5
Objectifs spécifiques au site	Le projet a réalisé tous ses objectifs spécifiques	5
Activités horizontales	Toutes les activités horizontales ont été réalisées, avec les résultats attendus	5
Objectifs méthodologiques	Les objectifs méthodologiques du projet (ex. tourisme durable) ont été atteints	5
Création de capacités	Les capacités construites pendant le projet n'ont pas été perdues, mais elles n'ont pas été pleinement valorisées (administration, formation académique ou professionnelle)	3
Participation	La participation des acteurs a été bonne	5
Vision, projet territorial	Le projet a produit une vision et un projet territorial qui sont maintenant la base de la planification et de la gestion	5
Gouvernance locale durable	Il y a peu de traces de la gouvernance locale créée par le projet	2
Prolongement du projet	Faible suivi. Manque d'engagement et de financement. La plupart des activités post-projet n'ont pas été conduites ou achevées	2
Suivi et évaluation	Aucune activité de suivi ou d'évaluation n'a été constatée après la fin du projet	1
Contributions extérieures	Certaines des contributions extérieures n'ont pas été au niveau attendu	3
Intégration infra-nationale/nationale	Le projet a eu de l'influence sur les plans régionaux mais il n'y avait pas de lien institutionnel	2
Obstacles et barrières	Le projet a rencontré des obstacles début mais ils ont été surmontés	5
Impact horizontal	Peu de connexions avec d'autres projets côtiers, même assez proches	2
Impact vertical (sauf national)	Le projet a eu une influence visible au-delà du niveau local (province, région)	3
Système d'information côtier	Le projet a produit un système d'information côtier complet qui n'est plus accessible maintenant	3

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	Le projet a amélioré jusqu'à un certain point la sensibilisation pour les zones côtières et la GIZC, mais en deçà des attentes	3
Politique et stratégie	Le projet n'a pas eu d'influence visible directe au niveau politique ; influence occasionnelle indirecte, lus à travers les individus qu'à travers les institutions	2
Législation et réglementation	Peu d'influence ou une influence très faible sur le développement de la législation littorale (mais apparemment une influence sur l'aménagement du territoire)	2
Gouvernance côtière	Le projet n'a pas eu d'influence visible sur la gouvernance du littoral au niveau national.	1
Système d'information côtier	Le projet n'a pas eu sur la conception du système d'information littoral national (mais il a eu des influences au niveau des individus)	2
Recherche et éducation	Le projet a influencé les programmes de formation côtiers, plus grâce à l'influence personnelle des experts investis dans l'enseignement que grâce à la sensibilisation des institutions	3
Indicateurs et évaluation	Pas d'influence visible sur les indicateurs nationaux côtiers ou le schéma d'évaluation	1

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Une certaine coopération s'est développée au niveau horizontal (Espagne, Algérie) dans la même sous région	3
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Le projet a eu peu d'influence visible sur la mise en œuvre du protocole GIZC	2
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Le projet a contribué à travers la désignation du parc national d'Al Hoceima comme ASPIM	3
Législation et politique de l'UE	N/A	N/A

Références

Titre du document	Nom du fichier
Rapport de l'Atelier de lancement du PAC du Rif central (Maroc)	AL-Rapport.pdf
Plan d'Action pour la Méditerranée Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière du Rif central (Maroc)	ACCORD PAC Maroc.pdf
Rapport de l'Atelier de clôture	Atelier de cloture_Rapport_Final.pdf
Programme d'Aménagement Côtier en Méditerranée marocaine : Etude de faisabilité	PAC_Maroc_Rapport_Final.pdf
Rapport des Ateliers GIZC et Programme Participatif du PAC- Rif central (Maroc)	Rapport Ateliers Mdiq janv09.pdf
Destinations Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes Maroc: Rapport diagnostic	Rapport Diagnostic.pdf
Rapport de l'atelier sur la GIZC et l'analyse de durabilité	Rapport_atelier_Al Hoceima_avril09_action_pilote&AD.pdf
Analyse de durabilité de la zone côtière du Rif central. Rapport final	WEB Analyse de Durabilite.pdf
Activité thématique « Développement du tourisme durable » Rapport diagnostic: la Province de Chefchaouen	WEB Developpement du tourisme durable.pdf
Diagnostic de la biodiversité marine du Rif central et orientations de gestion	WEB Diagnostic de la biodiversite marine du Rif central et orientations de gestion.pdf
Activité thématique « GIZC » Rapport final de l'action 2: « Opérations pilotes »	WEB Operations Pilotes.pdf
Patrimoine culturel historique du Rif Central. Rapport final	WEB Patrimoineculturelhistorique du Rif Central.pdf
Protection des sites culturels sensibles Inventaire et diagnostic	WEB Protection des sites culturels sensibles.pdf
PAC-Maroc. Rapport de lancement	WEB Rapport de lancement.pdf
Activité thématique GIZC Rapport final de l'action 1: « Diagnostic »	WEB Rapport Diagnostic.pdf
Gestion Intégrée de la Zone Côtière du Rif Central Rapport de synthèse final	WEB Rapport Final GIZC.pdf
PAC-Maroc Rapport final intégré	WEB Rapport Final Integre.pdf
Activité thématique « Sensibilisation et participation » Rapport final	WEB Sensibilisation et participation.pdf
Activité thématique « Tourisme durable » Rapport final	WEB Tourisme Durable.pdf

PAC Espagne : Levante de Almeria

Visite: 17-19 février 2015, Servicio Provincial de Costas, Almeria, Délégation territoriale de la Junta de Andalucía, Municipalité de Níjar

Synthèse

Le projet était consacré au développement durable de la zone côtière du Sud la province d'Almeria, couvrant 219 000 ha (71 000 ha marins) comprenant huit municipalités, dans le but accompagner un changement de modèle territorial dans la zone lié au tourisme et au logement, mais aussi particulièrement au développement à grande échelle de la serriculture.

Le projet ambitionnait de constituer une expérience de démonstration qui pourrait être extrapolée aux échelles internationale, nationale, régionale et locale enfin de permettre la mise en œuvre protocole GIZC dans le cadre de la convention de Barcelone.

Le projet a été approuvé par la CoP13 en 2003, l'étude de faisabilité a été approuvée en 2006, l'accord entre le ministre espagnol de l'environnement, le ministre régional de l'environnement d'Andalousie et le PNUE/PAM a été signé en 2007 ; le projet a été défini entre 2008 et 2010, et la plupart des activités du projet se sont déroulées entre 2010 et 2013.

Les activités du projet comprenaient des :

- **Activités horizontales :**
 - Développement d'un cadre pour la coordination institutionnelle et la participation sociale ;
 - Information et sensibilisation sur la durabilité côtière ;
 - Formation et développement des capacités.
- **Projets individuels** sur des thèmes d'intérêt majeur identifiés lors du processus de préparation:
 - Cadre de référence pour le développement durable ;
 - Gestion durable du cycle de l'eau ;

- Utilisation durable de l'environnement maritime ;
- Dissémination des bonnes pratiques dans les activités productives ;
- Valorisation et conservation du patrimoine paysager et culturel ;
- Amélioration des critères de gestion pour le domaine public, marin, terrestre et hydraulique.
- **Autres activités** liées à la coordination du projet, à l'intégration et à la dissémination des résultats.

Evaluation du projet PAC

Le projet s'est déroulé pendant une période difficile : crise économique qui a frappé beaucoup de secteurs économiques les concernés, changements politiques avec des priorités qui se sont déplacés vers l'économie plutôt que vers l'environnement ou même le développement durable. La plupart des activités planifiées ont été réalisées.

Le projet a généré un processus participatif intense, et il a réussi à produire une stratégie territoriale partagée et des plans d'actions prioritaires. Il n'y a pas eu d'appropriation des résultats du projet dans les institutions pertinentes, et la plupart des activités post-projet n'ont en fait pas été réalisées. Le projet n'a pas été pleinement approprié par les autorités nationales, et l'expérience n'a pas été valorisée à ce niveau ni dupliquée. Néanmoins, le projet a réellement influencé beaucoup de plans et d'action jusqu'au niveau régional et réglementaire.

Forces : la participation a été très bonne, un grand nombre d'acteurs ont été très impliqués dans le processus à travers les ateliers « Imagine ». Le projet a produit un très intéressant schéma de gouvernance et créé une communauté avec un langage commun.

Le projet a produit un document « Cadre de Référence pour le Développement Durable », qui est de fait une véritable stratégie territoriale pour la zone. Les principales activités thématiques ont produit des plans d'action réalistes et opérationnels. Le système d'information et les matériaux éducatifs produits par le projet étaient de très bonne qualité et ont été intégrés dans les systèmes territoriaux existants. Le projet a influencé de nombreuses politiques (p. ex. la loi côtière régional de la Junta de Andalucía), des stratégies (tourisme), des plans (urbanisme) et des actions (d'acteurs publics et privés). Une coopération a été esquissée avec d'autres pays de la région d'Alboran.

Faiblesses : les résultats du projet n'ont généralement pas été appropriés par les autorités administratives pertinentes (seulement jusqu'à un certain point au niveau municipal et provincial). Le projet n'a pas été valorisé au niveau national et n'a pas influencé les politiques côtières nationales, alors qu'il aurait pu (il aurait dû) constituer un projet-pilote parfait pour le protocole GIZC nouvellement adopté. Le niveau national n'a pas mis en œuvre les actions convenues (suivi, évaluation). Bien que de nombreuses idées venues du projet aient en fait été mises en œuvre, les acteurs impliqués dans le processus participatifs ont l'impression qu'il n'y a pas eu de suite, ce qui a entraîné des déceptions. La plupart des actions post-projet n'ont pas été mises en œuvre (p. ex. le suivi).

Réunions d'évaluation

- 17 février: réunion au Servicio Provincial de Costas, Almería: 6 participants ;
- 18 février, entretiens avec Jose Manuel Ortiz Bono, délégué territorial de la Junta de Andalucía, Jose Maria Garrido Ramos, Président du Conseil Côtier, Ana Correa Peña, coordinatrice du projet ;
- 19 février: visite de terrain à Nijar, entretien avec Antonio Jesús Rodríguez Segura, Alcalde-Presidente de Nijar.

Points d'intérêt particulier pour l'évaluation (issus des échanges)

- **Durabilité:** aucune institution ne s'est appropriée les résultats du projet.
- **Stratégie territoriale:** le « Cadre de Référence pour le Développement durable » (ce nom ne semble pas adapté) est de fait une stratégie côtière complète et cohérente, mais seulement quelques parties en ont été mises en œuvre.
- Mise en œuvre de la stratégie nationale/régionale (Andalucía): il n'y a pas de stratégie côtière ; le projet a déclenché des actions utiles et ambitieuses (par exemple le « corredor litoral », retrait de 500 m dans la réglementation locale), mais pas de vraie politique ou stratégie.
- L'étape du changement d'échelle du niveau local vers le niveau national a manqué alors qu'elle aurait été nécessaire, de même que les mécanismes pour transférer les résultats du projet vers la planification territoriale, ce qui fait que les résultats ne se sont pas concrétisés en changements.
- **Création de capacités :** des capacités ont été créées, principalement au sein de l'équipe, mais cette équipe a disparu... La participation a constitué un vrai processus d'auto-formation, quoique informel et difficile à exporter s'il n'est pas formalisé.
- **Participation :** De toute évidence c'est un des points forts de ce projet, qui a été une expérience collective très forte pour tous les acteurs. En fait, le processus a créé de réelles attentes, et le manque de suites (directes et visibles, au-delà des changements des lois et décrets) a généré des frustrations dans l'équipe projet comme dans la société civile.
- Les activités du projet n'ont pas été intégrées avec les politiques (à part les contributions des rapports) et le projet n'a pas permis de réduire la fragmentation entre départements.
- Il aurait été nécessaire que les activités du projet soient plus directement liées au cadre politique et législatif. Le projet a été conduit pendant une période très difficile (crise économique, changement politique profond

avec une priorité réduite à la durabilité et la protection et une focalisation sur les priorités de court terme par rapport au long terme.).

- La Junta de Andalucía a été un relais pour le projet ambitieux d'établir un retrait de 500 m par rapport au trait de côte.
- Echanges entre projets PAC :
 - Les participants au projet PAC estiment qu'il serait important que l'expérience et les connaissances puissent être partagées dans un réseau, à l'échelle de la Méditerranée, ou d'une sous-région (Alboran).
- Bien que d'autres CAR aient été impliqués, l'efficacité de leur contribution est considérée comme discutable : contributions sectorielles et limitées (parfois même, la contribution espérée n'a pas été produite). Il semble qu'il y ait une coordination insuffisante entre les CAR en ce qui concerne leur appui aux objectifs généraux du projet.
- Il est nécessaire qu'il y ait un lien clair entre les processus mis en œuvre dans le projet PAC et les mécanismes réels de la politique de gestion et de la gouvernance au niveau national.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	La conception et la mise en œuvre du projet ont été conformes aux principes et aux lignes directrices PAC	5
Objectifs spécifiques au site	Le projet a pleinement réalisé ses objectifs spécifiques (p. ex. gestion de l'eau, conservation du patrimoine)	5
Activités horizontales	La plupart des activités horizontales ont atteint leurs objectifs .	4
Objectifs méthodologiques	Pas de développements méthodologiques	N/A
Création de capacités	Le projet a contribué dans une certaine mesure au développement de capacité locale (p. ex. université, société civile, administration) mais pas d'une manière visible et institutionnelle	3
Participation	Très haut niveau de participation de la part de tous les acteurs (administration, éducation, acteurs économiques, société civile, etc.) dans un schéma de gouvernance à trois niveaux	5
Vision, projet territorial	Le produit le projet a produit un « cadre de référence pour le développement durable », en fait une <i>stratégie côtière complète</i> pour la zone	5
Gouvernance locale durable	L'essentiel des structures de gouvernance créées par et pour le projet ont disparu après la fin du projet	2
Prolongement du projet	Comme aucune structure institutionnelle ou non n'était chargée de la mise en œuvre des suites du projet, les tâches post-projet n'ont pas été réalisées	1
Suivi et évaluation	Des indicateurs ont été définis, mais ils n'ont pas été évalués de manière opérationnelle après la fin du projet	2
Contributions extérieures	Certaines des contributions extérieures (notamment d'autres CAR) n'ont pas été au niveau espéré	3
Intégration infra-nationale/nationale	Le projet a influencé la politique et la réglementation régionales (Junta de Andalucía)	3
Obstacles et barrières	Le projet n'a pas rencontré d'obstacles ou de barrière réels ; d'un autre côté, il semble qu'il a été soutenu principalement au niveau local	4
Impact horizontal	Il ne semble pas que le projet à influencer d'autres projets côtiers locaux	1
Impact vertical (sauf national)	Le projet a influencé la politique au niveau régional (loi littoral)	3
Système d'information côtier	Le projet a construit un système d'information complet. Il a survécu au projet et est désormais intégré dans le système d'information régional (Junta de Andalucía), mais pas très visible	4

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	Le projet a eu très peu de visibilité au niveau national et n'a pas contribué de manière significative à la sensibilisation au niveau national	1
Politique et stratégie	Le projet a eu peu ou pas d'influence visible sur la politique et la stratégie côtières nationales	1
Législation et réglementation	Le projet n'a pas eu d'influence directe sur l'évolution de la législation côtière nationale mais probablement des effets indirects	2
Gouvernance côtière	En dépit d'expérience très intéressante de gouvernance locale, le projet n'a pas influencé la gouvernance côtière nationale	1
Système d'information côtier	Il n'y a pas eu d'impact visible du projet sur le développement d'un système d'information côtier au niveau national	1
Recherche et éducation	Pas d'impact visible du projet au niveau national	1
Indicateurs et évaluation	Le travail réalisé au sein du projet n'a pas eu d'influence visible sur le cadre national de l'évaluation du littoral	1

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Le projet a fait l'objet d'échanges avec le Maroc	2
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Il me semble pas que le projet ait contribué de manière visible au travail à l'échelle régionale pour la mise en œuvre du protocole GIZC (mais il a fourni des contributions ex : retrait de 500 m)	2
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Pas de contribution méthodologique visible	1
Législation et politique de l'UE	Pas d'intérêt visible de la part de l'UE pour le projet au titre de sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques littorales européennes	1

Références

Titre du document	Nom du fichier
Minutes of the 5th Steering Committee Meeting	2012_05_29 5th SC MEETING MINUTES v3.pdf
Memorandum of understanding among the Ministry of Environment of Spain, the regional Ministry of Environment of Andalucía, and the United Nations Environment Programme relative to the coastal area management programme (CAMP) Levante de Almería, Spain	CAMP Spain Agreement.pdf
Inception Report CAMP Levante de Almería	CAMP Spain Inception Report.pdf
Programme for the integrated management of the Mar Menor coastline and its area of influence. Feasibility study	camp-definitivo_ing.pdf
Report on the CAMP Levante de Almería Final Presentation Conference	Final_presentation_conference_report-FINAL.pdf
Levante de Almería CAMP. Feasibility study. Draft	FS-Draft Nov05.pdf
Levante de Almería, a laboratory to test Integrated Coastal Zone Management	levante_almeria_laboratory to test ICZM.pdf

PAC Slovénie

Visite : 25-26 février 2015 - Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire/Le Centre de développement régional de Koper

Synthèse

Le projet était consacré au développement durable de toute la côte de Slovénie, en incluant l'hinterland qui fait partie du bassin versant adriatique de la Slovénie, et en particulier de la région Primorska méridionale, en introduisant et en appliquant les principes, méthodologies et les pratiques du développement durable, de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ainsi que celle de la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux.

Le PAC Slovénie a été décidé à la Réunion Extraordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone en juillet 1996 ; il a été lancé en mars 2004 et s'est terminé en juin 2006, suivi par la mise en œuvre des activités post-projet. En plus du CAR/PAP, Centre responsable de la mise en œuvre du projet, le Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) et le Centre d'activités régionales pour la Télédétection de l'Environnement (CAR /TDE) ont été impliqués dans la mise en œuvre d'activités individuelles du projet.

Le projet a été précédé par des discussions avec le coordinateur du PAM le CAR/PAP et une étude de faisabilité à été préparée. Les activités du projet se sont concentrées sur les objectifs suivants :

- Contribution la planification et à la gestion durable de la zone côtière dans le bassin versant Adriatique en Slovénie ;
- Contribution à l'adaptation des institutions pertinentes pour le développement durable et la gestion à l'échelle régionale ;
- Contribution au développement des capacités humaines aux niveaux régional et national ;

- Développement de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable au niveau régional ;
- Renforcement de la participation du public tous les processus de planification du développement et de gestion ;
- Application des méthodologies des instruments et des pratiques du développement durable, de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), et de la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux ;
- Application des méthodologies et des outils pour l'évaluation stratégique des impacts environnementaux et la planification de scénarios ;
- Génération de résultats et d'expérience en vue de définir et de mettre en œuvre les activités prolongeant le projet ainsi que envisagées par l'accord sur le projet ; et
- Développement des approches de planification, de gestion et de mise en œuvre aux niveaux régional et municipal, en vue de les appliquer à d'autres zones,

avec un objectif générale de contribuer aux efforts nationaux pour le développement spatial durable, la gestion et la protection environnementale en Slovénie.

La stratégie du projet était concentrée sur les principes du développement durable, l'application de la méthodologie GIZC dans le contexte de la planification et de la programmation du développement régional, ainsi que la planification spatiale aux niveaux régional et municipal.

Evaluation du projet PAC

Le projet s'est tenu aux objectifs et aux activités tels que définis dans le document contractuel mais il

s'est adapté aux changements de situations nationale au cours de la mise en œuvre du projet.

Forces : La mémoire institutionnelle et la persistance des résultats du projet PAC Slovénie sont très significatifs et ont provoqué des changements d'attitude et d'approche par les individus et leurs organisations vis-à-vis de la planification côtière. Ces changements ont contribué de façon significative au développement de projets et ils ont aussi influencé la planification et le développement de l'espace côtier en Slovénie aux niveaux national et européen. Les rapports du PAC continuent à influencer la planification régionale sur la côte de Slovénie.

Faiblesses : Les résultats du projet se concentrent quasi-exclusivement sur la planification spatiale et le développement, et le processus de la GIZC n'est pas très visible (ceci ne constitue pas nécessairement une faiblesse en matière de résultat, mais plutôt une faiblesse en termes d'application de la méthodologie GIZC). En dépit d'apports techniques significatifs, le fait que ces apports étaient essentiellement basés sur des ateliers et peu sur le développement de capacité à les utiliser a conduit à leur disparition rapide après la fin du projet. L'intégration entre les différents éléments du projet n'est pas toujours très évidente.

Entretiens d'évaluation

- Entretiens en tête-à-tête avec Mitja Bricelj (point focal PNUE-PAM & CAR/PAP), Slavko Mezek (coordinateur du projet), Municipalité de Piran (sous le pilotage de Manca Plazar, chef de la planification) ;
- Visite de terrain sur la côte slovène et dans les trois municipalités du projet.

Sujets d'intérêt particulier pour l'évaluation

- Transférabilité vers d'autres pays :
 - La Slovénie est très active au niveau de l'UE et au niveau infra-régional, ce qui a donné au projet PAC Slovénie une large visibilité. Toutefois ceci dépasse largement le spectre du programme PAC.

- Mise en œuvre de la stratégie nationale :
 - Les résultats du projet ont eu un impact significatif sur les programmes régionaux de développement pour la période 2007–2013 et sur les activités associées pour les municipalités
- Il existe de bonnes raisons de penser que les principes de la GIZC appliqués à travers le cadre de la planification spatiale sont plus efficaces et durables que lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière isolée, spécialement dans les pays soumis
- Acquisition de capacités : bien que qu'un grand nombre d'ateliers aient été réalisés et d'outils présentés (principalement par les CAR), il reste peu de compétences pour répéter ou pour répliquer ces savoir-faire techniques.
- Il semble que le manque de données n'est pas un vrai problème, mais que la gestion des capacités nécessaires pour les utiliser en est un
- Les questions transfrontières et la gestion à l'échelle sous-régionale sont des défis et des moteurs importants.
- Le PAC Slovénie a créé une continuité les capacités institutionnelles, mais il n'est pas certain que ceci ait filtré au-delà du milieu de la planification.
- La mise en réseau est considérée comme une opportunité manquée et devrait être une priorité élevée pour le développement future.

Niveau du projet	Commentaire	Indicateur
Conformité avec les lignes directrices PAC	Le projet a été développé en conformité complète avec les principes et les lignes directrices PAC	5
Objectifs spécifiques au site	Le projet a pleinement atteint ses objectifs spécifiques (contribuer aux efforts nationaux vers un développement spatial et une gestion durables et la protection de l'environnement en Slovénie)	5
Activités horizontales	Le projet a achevé avec succès ses activités horizontales	5
Objectifs méthodologiques	Les objectifs méthodologiques destinés à soutenir la planification spatiale ont été atteints	5
Création de capacités	Une grande variété d'activités ont été conduites dans ce domaine	4
Participation	Le projet nécessitait une forte participation des acteurs impliqués dans l'utilisation des résultats et il y est parvenu	5
Vision, projet territorial	Le projet était imbriqué dans des activités au niveau national et il a contribué de façon significative à leur développement	5
Gouvernance locale durable	Il y a tout lieu de penser que la mémoire institutionnelle du projet s'est maintenue	5
Prolongement du projet	De manière généralement informelle le projet continue à alimenter une forte activité	4
Suivi et évaluation	Pas de trace de suivi et d'évaluation	2
Contributions extérieures	Toutes les contributions attendues ont été fournies mais leur impact n'a pas toujours été aussi important qu'espéré	4
Intégration infra-nationale/nationale	Le projet était aligné fortement avec les objectifs et les activités nationaux	5
Obstacles et barrières	Le projet a été bien géré et il a réussi à tenir la ligne choisie	4
Impact horizontal	Pas direct mais la GIZC est désormais fermement intégrée aux pratiques de la planification	4
Impact vertical (sauf national)	Pas direct, mais il est clair que la Slovénie a été capable de jouer un rôle significatif dans le développement de la GIZC et de la planification spatiale dans le contexte de l'UE	3
Système d'information côtier	Un système d'information spatiale régionale a été produit mais il n'est pas sûr qu'il ait été maintenu	3

Niveau national	Commentaire	Indicateur
Sensibilisation	La mémoire institutionnelle du projet est forte et enracinée dans les pratiques de travail	5
Politique et stratégie	Le projet a eu et continue à avoir une forte influence sur le développement régional et la planification	5
Législation et réglementation	Pas de législation spécifique, mais un impact significatif sur les développements de la politique	4
Gouvernance côtière	Il est clair que le projet a profondément influencé le niveau national et infra-national dans ce domaine	5
Système d'information côtier	Les apports du projet ont fortement influencé la gestion côtière	5
Recherche et éducation	Pas d'influence directe au niveau national mais une influence significative sur la participation aux projets européens	3
Indicateurs et évaluation	Oui pour un certain nombre de secteurs (tourisme, eau)	4

Régional et international	Commentaire	Indicateur
Coopération régionale horizontale	Une certaine coordination avec le PAC Monténégro	2
Mise en œuvre du Protocole GIZC	Indirectement à travers l'activité des personnels associés	3
Mise en œuvre du Protocole ASP/DB	Indirectement à travers l'activité des personnels associés	2
Législation et politique de l'UE	Les résultats et l'expérience du projet ont indirectement soutenu la politique communautaire	3

Références

Titre du document	Nom du fichier
Agreement relative to the coastal area management programme (CAMP) – The project for Slovenia	AGREEMENT-Final-Sept03.pdf
CAMP Slovenia Feasibility Study	CAMP feasibility study.pdf
MAP CAMP Slovenia Regional Plan for the Spatial Development of South Primorska Phase 1 Interim Report	Conception Phase 1 Final.pdf
MAP CAMP Slovenia Conception of Spatial Development of South Primorska and the Programme of Measures for Its Implementation	Conception-Final.pdf Conception-MAPs.pdf
MAP CAMP Slovenia Conception of Spatial Development of South Primorska and the Programme of Measures of its Implementation. Phase 2 Interim Report	Conception-Phase 2 Final.pdf
Report on the Coastal Area Management Programme (CAMP) Slovenia. Final Presentation Conference	Final Conference Report.pdf
MAP CAMP Slovenia. Detailed spatial planning conception of the coastal area. Final Report	Final report Urban.pdf
MAP CAMP Slovenia inception report	Inception Report 23 Feb05.pdf
MAP CAMP "Slovenia" Report of the CAMP Slovenia inception workshop	INCEPTION_WORKSHOP_REPORT.doc
Minutes of the meeting on the Coastal Area Management Programme (CAMP) for Slovenia	Meeting07080103Rep.doc
MAP Coastal Area Management Programme (CAMP) Slovenia: Final Integrated Report	mts171.pdf
The systematic and prospective sustainability analysis 'Imagine' within CAMP Slovenia. Final report	pac_slovenije_final.pdf
MAP CAMP Slovenia Programme of public participation, training and promotion. Final Report	Participation-final.pdf
Regional programme of environment and water resources protection. Final report	Water-Final with cover page no annexes.pdf